Tirage imprimé

La Situation Financière

DE LA

PROVINCE

DISCOURS DE L'HON. JOS. SHEHYN

En réponse au discours sur le budget présenté par l'honorable Trésorier, à la séance du 9 décembre 1896.

M. L'ORATEUR,

Je sais qu'il ne s'agit pas dans le moment de faire l'apologie de l'administration financière du gouvernement Mercier, mais bien de passer en revue celle de ses successeurs. Cependant, comme ces honorables messieurs, depuis leur avénement au pouvoir, se vantent, dans la presse et dans les assemblées publiques, d'avoir, par une politique de sagesse et de prudence, accompli la tâche qu'ils s'étaient imposée, il est indispensable d'étudier consciencieusement la base de leurs déductions.

Ils s'appuient sur des états et des tableaux comparatifs, présentés sous un jour qui favorise leurs prétentions, et préparés de manière à induire la Chambre et le pays en erreur.

1896(10)

Avant de faire une étude consciencieuse des données sur lesquelles ils se basent pour demontrer la supériorité de leur administration sur celle de leurs prédécesseurs, il faut nécessairement définir aussi exactement que possible, quelle était la vraie situation à l'arrivée du gouvernement actuel le 17 décembre 1891.

On se rappelle avec quelle ardeur le gouvernement s'est attaché à démontrer aux yeux de la Chambre et du pays l'extravagance et l'incurie du gouvernement Mercier, et combien ruineuse était cette administration dans les intérêts de la province; mais que sans leur intervention providentielle, c'était la banqueroute qui nous menaçait.

On faisait miroiter aux yeux des contribuables des chiffres alarmants sur l'énorme augmentation de la dette; on présentait cette augmentation sous toutes les formes possibles, afin d'en exagérer l'importance et la nature. Dans certains cas, on ne se gênait nullement de nous rendre responsables de tout ce qui avait été dépensé depuis la Confédération.

Dans d'autres cas, on était plus modeste ; on portait cette augmentation de treize à quinze millions.

Voyons, à l'aide de chiffres puisés aux sources officielles, si ces honorables messieurs agissaient sciemment ou non lorsqu'ils soumettaient de tels tableaux sur la situation financière.

Pour bien définir la vraie position au 17 décembre 1891, il est indispensable d'établir l'ensemble des opérations financières, de les classer sous leurs différentes rubriques, afin de démontrer la nature de notre dette, et ensuite d'établir aussi succinctement que possible, quelle est la part de responsabilité du gouvernement Mercier dans ces opérations.

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations financières, de 1867 au 30 juin 1891.

		Surplus.	Déficit.
Recettes ordinaires...	$60,542,391.31		
Dépenses ordiuaires...	63,412,810.23		$2,870,418.92
Recettes spéciales.....	27,912,151.57		
Dépenses spéciales....	27,028,816.02		
		883,335.55	
Balance.		$1,987,083.37	
		$2,870,418.92	$2,870,418.92

75304

Produits net des emprunts temporaires..	$10,300,182.53	
Montant remboursé.....	8,076,849.20	
Balance.....		$2,223,333.33
Cr.		
Argent en banque.....	$ 471,852.59	
Moins :		
Mandats non payés au 30 juin 1891.....	235,602.63	
		236,249.96
		$1,987,083.37

Cette balance de $1,987,083.37 est la différence sur toutes les recettes et dépenses, depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1891.

TABLEAU indiquant les recettes de toutes sources et les déboursés de toute nature, depuis 1867, jusqu'au 30 juin 1891.

Recettes spéciales.		
Fonds d'emprunt municipal.....	$ 1,113,993 28	
Vente de propriétés et assurances sur meubles incendiés.....	277,565.00	
Vente de matériaux de chemins de fer, et remboursement en rapport avec la construction du Q.M.O & O.	436,088,96	
Fonds consolidé de chemins de fer.....	118,215.00	
		1,945,862.24
Diverses recettes spéciales.....	78,910.22	
Remboursements de prets.....	94,375.00	
Puissance du Canada : avance par celle-ci sur compte en dispute.....	625,000.00	
Fonds en fidéicommis.....	491,813.93	
Dépot de garantie de chemins de fer.	2,508,190.45	
		$ 3,798,289.60
Emprunts temporaires.....	9,693,333 33	
Dépot de garantie du Québec Central, reçu en 1882.....	606,849.20	
Emprunts consolidés.....	21,367,999.73	
" du Palais de Justice, Québec...	200,000.00	
Reçu ac. sur la vente du Q.M.O & O.	600,000.00	32,468,182.26
		$38,212,334.10

Dépenses spéciales.

Déficit entre les dépenses et les recettes ordinaires, de 1867 à 1891.....$	2,870,418.92	
Payé pour chemins de fer.....	20,763,187.03	
Coût des départements et du nouvel Hotel du Parlement.....	1,593,695.91	
Coût du Palais de Justice à Québec..	888,501.08	
Travaux publics et dépenses spéciales.	1,397,114.35	
		$27,512,917.29
Remboursement d'emprunts temporaires.....	7,470,000.00	
Remboursement dépot de garantie Québec Central, de 1882 à 1886.....	606,849.20	
Remboursement fonds en fiideicommis	229,561.46	
Puissance du Canada : crédité au fonds municipal.....	225,383.60	
Remboursement de dépots de garantie des chemins de fer.....	535,081.88	
Fonds consolidé de chemins de fer.....	118,215.00	
Prêts à divers.....	239,727.69	
Ecole Normale Jacques-Cartier.....	138,348.02	
Palais de Justice à Québec.....	200,000.00	
Placement spécial de la partie de vente du Q.M.O & O.....	600,000.00	
Compte en suspens de l'Hon. T. McGreevy.....	100,000.00	
Balance en banque.....471,852.59		
Moins mandats non payés au 30 juin 1891.....235,602.63	236,249.96	
		10,699,416.81
		$38,212,334.10

Etat indiquant pour quelles fins la dette totale, du 30 juin 1891, au montant de $33,581,877.34 a été créée.

Déficit entre les dépenses et les recettes ordinaires, depuis 1867 au 30 juin 1891.....	$ 2,870,418 92	
Payé pour chemins de fer.....	20,763,187 03	
Coût des départements et construction du nouvel Hotel du Parlement.....	1,593,695 91	
Report		25,227,301.86

Rapporté :		25,227,301 86	
Palais de Justice à Québec.....		888,501 08	
Travaux publics et dépenses spéciales.....		1,397,114 35	
Subsides aux chemins de fer votés mais non encore gagnés.....		6,377,891 89	
Balance et autres dettes du Q. M. O. & O.....		60,680 12	
Estimés des dépenses spéciales de 1892.....		838,555 00	
Perte sur la Banque d'Echange...		27,000 00	
			$34,817.044 80
Il faut déduire du montant ci-dessus les recettes spéciales suivantes:			
Vente de matériaux.....	436,088 96		
Vente de propriétés &c.	277,565 00		
Fonds d'emprunt municipal	1,113,993 28		
Diverses recettes.....	78,910 22		
Puissance du Canada : avance en attendant le règlement de compte avec la province.....	625,000 00		
		2,531,557 46	
Moins:			
Avances à divers.....	145,352 69		
Palais de Justice à Québec.....	200,000 00		
Crédité au fonds municipal	225,383 60		
Hon. T. McGreevy.....	100,000 00		
Ecole Normale Jacques-Cartier.....	138,348 02		
Argent en banque.....	471,852 59		
Différence entre le montant de la dette consolidée, déduction faite des rachats et du montant encaissé.....	15,453 60		
		1,296,390 50	
			1,235,166 96
			$33,581,877 34

Le tableau ci-dessus démontre assez clairement la nature de la dette, et pour quelle fin elle a été créée. Le montant total de la dépense, y compris les obligations non liquidées, est depuis 1867 à 1891, $34,317,044.30 et si vous déduisez les déficits entre les recettes et les dépenses ordinaires, soit : $2,870,418.92 il reste $31,946,625.38 qui ont été employés pour chemins de fer, travaux publics etc.

Les emprunts auxquels il a fallu avoir recours pour faire face aux obligations que ces travaux ont occasionnées, ont créé un service d'intérêts que les revenus ordinaires de la province n'ont pu combler, et par insuffisance de revenu, il a fallu couvrir ces déficits par des emprunts.

Après avoir établi d'une manière authentique les opérations financières de la province du 31 janvier 1887 au 30 juin 1891, je me propose de démontrer :

1. Que le gouvernement a trompé la Chambre et le pays par des états erronés et fallacieux sur la vraie situation financière du 17 décembre 1891.

2. De définir la nature et le montant des opérations financières du gouvernement Mercier.

3. Depasser en revue l'administration de ses successeurs et voir si elle est d'accord avec leurs déclarations et leurs promesses.

Quelle a été la politique du gouvernement conservateur ?

Son but principal semble avoir été de jeter, par un système de dénigrement savamment agencé, tout le discrédit possible sur les opérations financières du gouvernement Mercier, afin de ruiner celui-ci dans l'opinion publique et conserver un pouvoir acquis par les moyens que l'on connaît.

Pour atteindre la fin qu'il se proposait, il s'est servi d'états erronés et de chiffres fallacieux, aux moyens desquels il représentait faussement le montant et la nature des obligations de ses prédécesseurs, tout en ayant soin de laisser dans l'ombre ce qui était de nature à mettre sa propre responsabilité en jeu. Tout cela pour ruiner le caractère politique de ses adversaires, et faire oublier celle de ses amis avant leur déchéance en 1886. Si l'on prend le discours du trésorier, prononcé le 26 février 1892 au Windsor, à Montréal, discours dont les tableaux portent, pour la plupart, l'étiquette de la trésorerie, il est facile de voir que ces états ont été préparés dans un but politique, à en juger par les chiffres exagérés et fallacieux sur la position financière de la province. Ce discours n'est qu'un tissu, du commencement à la fin, d'exagérations et est rempli de tableaux des plus erronés dont le but évident est de soulever l'opinion publique contre le gouvernement Mercier et de faire oublier le coup d'Etat qui les avait portés au pouvoir.

A la page 18, il porte la dette consolidée à $22,354,353, tandis que, elle n'est que de $21,383,453 ; à la page 20, elle est inscrite pour $26,214,353 au lieu de $25,209,873.

Dans son état de l'actif et du passif, page 27, le montant des subsides aux chemins de fer autorisés, mais non gagnés est de $7,367,046 au lieu de $6,052,036.89 différence en plus de $1,315,010.10.

Ces quelques chiffres donnent une idée de la manière que cet honorable monsieur a agi en cette circonstance.

La dette nette au 31 janvier 1887 était $11,389,167.11.

La dette nette au 30 juin 1887 était $11,329,000.00.

Ainsi du 31 janvier au 30 juin 1887 la dette nette avait été diminuée d'une soixantaine de mille piastres.

Cependant, en face de cet état, le trésorier, au lieu d'admettre cette diminution de la dette, mêle à dessein les obligations de nos prédécesseurs avec les nôtres et nous rend responsables pour le tout. Ainsi voici ce qu'il disait au sujet de l'année 1887, voir discours au Windsor, page 7, dernier paragraphe : " M. Shehyn commence donc l'année 1888 avec une dette de $1,488,106.86 tant en emprunt qu'en fidei-commis et en appoint de mandats non-soldés. "

En lisant ce paragraphe, n'est-on pas porté à croire que du 31 janvier 1887 au 30 juin de la même année, nous avions déjà augmenté la dette du montant ci-dessus, tandis que, comme je l'ai démontré, la dette nette était réeliement réduite d'une soixantaine de mille piastres entre les deux dates ci-dessus.

Ce montant de $1,488,106 86 forme partie de la dette flottante de nos prédécesseurs payée du 30 juin 1886 au 30 juin 1887 et pour laquelle nous n'étions nullement responsables.

A la suite de ce paragraphe, il dit : " Pour 1887-88 M. Shehyn porte toute la responsabilité de cette année, on suit avec intérêt le nombre croissant d'articles portés aux dépenses spéciales souvent transportées des dépenses ordinaires pour faire croire à un excédant de recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires."

Cette allégation n'est pas véridique, car sur le total de la dépense extraordinaire qui figure sous ce chapitre et qui s'élève à $1,-300,000, à l'exception de $100,000 dont nous sommes responsables, la balance de $1.200,000 avait été payée en accompte de la dette flottante encourue avant le 31 janvier 1887. Une autre fausseté, lorsqu'il nous accuse au sujet du nombre croissant " d'articles portés aux dépenses spéciales souvent transportés aux dépenses ordinaires pour faire croire à un excédant de recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires."

Son but, en parlant ainsi, était évidemment d'insinuer que le surplus de cette année, entre les recettes et les dépenses ordinaires de $373,196.03 n'était pas légitime parce que, disait-il, nous avions augmenté le nombre d'articles des dépenses spéciales qui auraient dû être portés aux dépenses ordinaires.

Or, cela est encore faux, car les dépenses de $100,000 que nous avions mis sous la rubrique de dépenses spéciales étaient bien légitimement à leur place, et même en fut-il autrement que notre surplus de $373,198.03 a non-seulement servi à liquider ces $100,000 attribuables à notre politique, mais, en outre, il a été employé à diminuer d'autant la dette flottante que l'on nous avait laissée. Pour l'année 1889 il suit le même systême au sujet du total de la dépense spéciale de $1,474,285.40, mais ne dit pas un mot, que de cette dépense spéciale, il faut déduire $725,000 payées sur la dette flottante de nos prédécesseurs, sans en outre tenir compte des items du budget qui avaient reçu leur sanction

Pour 1890, le total de la dépense spéciale est de $1,162,001.48 dont $216,000 sont en accompte de leur dette flottante, $400,000 pour le règlement de la question des biens des Jésuites, votées par les deux côtés de la Chambre et $327,417.07 de subsides aux chemins de fer accordés unanimement en 1888.

Ainsi, en tenant compte de ces différents montants, on voit que la majeure partie de ces dépenses spéciales avait été sanctionnée par nos adversaires qui aujourd'hui nous accusent d'extravagances au sujet de cette même politique à laquelle ils avaient eux-mêmes concouru.

Deux des ministres actuels avaient appuyé de leur voix, en Chambre, notre politique de chemins de fer de 1888.

En 1891, le total de la dépense extraordinaire est de $1,775,871.41 dont $885,255.00 sont pour des subsides de chemins de fer une partie sur les subsides accordés en 1888 et une autre partie accordée en 1890, la balance de ces dépenses spéciales est toute pour des travaux publics, à l'exception d'une partie payée sur des obligations découlant de contrats avant 1887 et une autre partie composée d'items dont la majorité avait été votée par nos adversaires.

Le trésorier ne pouvait pourtant pas ignorer que nos prédécesseurs nous avaient legué un dette flottante bien établie de $3,788,-434,32 et des dettes contestées d'au délà de $4,500,000 avec pas un seul centin en caisse pour les payer, cependant il n'a eu ni la franchise, ni la loyauté de faire une telle déclaration devant son auditoire, mais au contraire il nous a tenus responsables pour toute la dépense encourue pendant ces quatre années, tandis qu'il devait savoir que la majeure partie de ces dépenses étaient attribuables à la politique de nos prédécesseurs, dépenses que nous avons été obligés de liquider pour eux.

Voilà quelle était la nature de son discours au Windsor : un tissu de fausses réprésentations sur l'administration Mercier, appuyées par des tableaux erronés et des états fallacieux dans le but de mystifier son auditoire, l'indisposer contre ce gouvernement dont ils avaient usnrpé la place et conserver un pouvoir illégitimement obtenu.

Dans son discours budgétaire en Chambre, à la session de 1892, il suit la même tactique qu'au Windsor en présentant des tableaux erronés et des chiffres fallacieux semblables à ceux dont il s'était déjà servi dans celui de Montréal.

Dans ce discours est annexé un état officiel représentant les opérations financières du régime Mercier, cet état indique que la dépense totale de 1888 à 1891 est de $6,050,674.76, mais suivant leur tactique ordinaire on ne fait aucune distinction entre ce qui est attribuable à la politique de nos prédécesseurs et la nôtre. En faisant cette distinction il appert que sur le total de cette dépense $3,600,000 en chiffres ronds découlent de la politique de nos prédécesseurs et $2,456,674 de celle du régime Mercier.

L'Honorable trésorier déclarait dans un discours budgétaire que le déficit annuel entre le total des recettes et celui des dépenses pendant ces quatre années était de $1.500,000, mais ils avaient bien soin de ne pas déclarer que sur ce $1.500,000 de déficit, $900,000 par année étaient dues à la liquidation de leur dette flottante et $600,000 à la politique Mercier.

Dans son discours budgétaire de 1892 il donnait encore des preuves de sa mauvaise foi lorsqu'en parlant de notre dette flottante dont il soumettait un tableau, il se servait des paroles suivantes :

" Je viens de vous démontrer dans quelle mauvaise position nous étions, et il semble incroyable de penser que la dernière administration n'était pas au fait de la situation. Cependant, comment ont-ils agi ? Ils poussent la province davantage dans les dettes et obtiennent actuellement pendant la session de 1890 l'autorisation de faire un emprunt de $10,000,000 pour faire face à une dette flottante de $10,862,353. "

Suivant leur tactique habituelle, on ne souffle pas un mot sur la nature de cette dette flottante, dont la majeure partie n'était qu'à l'état de projet et dont un large montant ne serait peut-être jamais exigible.

S'il avait agi avec la loyauté et la franchise qu'on a droit d'attendre de la part d'un homme occupant la position de trésorier d'une province, il était de son devoir, avant de faire un crime à ses adversaires de cette dette flottante de déclarer en Chambre quelle était leur part de responsabilité de cette même dette, et d'en faire connaître la nature. Avant d'accuser d'extravagance leurs prédécesseurs, il me semble que l'honorable trésorier aurait du expliquer que cette dette flottante était pour des travaux publics et la construction de chemins de fer destinés à hâter le développement des ressources de la province. L'Honorable trésorier, suivant toujours sa tactique de dénigrement et de fausses représentations, veut faire porter à ses adversaires toute la responsabilité de cette politique mais il est facile de démontrer la fausseté de l'échafaudage sur lequel il s'appuie, et pour cela nous n'avons qu'à mettre sous les yeux de la Chambre les quelques chiffres suivants au moyen desquels il sera facile de constater l'état vrai de la question.

Pendant ces quatre années il a été payé par nous sur obligations et dettes contestées non-comprises dans la dette flottante du 31 janvier 1887 un montant d'au-delà de ..... $1,000,000,00.

Subsides de chemins de fer accordés en 1888 et votés unanimement par la Chambre, le premier-ministre actuel et le commissaire des terres appuyant en Chambre de leur voix ces memes subsides.....	2,898,247.00	
Règlement de la question des biens des Jésuites.....	462,961.00	
Dettes sur le chemin de fer Q. M. O. & O	122,364 00	Ancienne dette
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange	27,000 00	do
Achat des grains de semence.....	50,000.00	
Ecoles du soir.....	109,000.00	
Chemins de colonisation.....	50,000.00	
Ecole Normale McGill, Montréal, réparations.....	63,000.00	
Ecole Normale Jacques-Cartier, réparations.....	80,000 00	
Codification des lois.....	107,999.00	
Palais de Justice, Montréal. améliorations.....	300.000 00	
Ponts en fer.....	351,000.00	
Nouvelle Prison à Montréal (projetée)	400,000.00	
Ecole Normale Québec.....	75,000.00	
	$6.096,571.00	

Le montant dont ces Messieurs sont conjointement responsables avec nous sur la dette flottante de $10,862,353 est de $6,096,571.00.

Sur cette dette flottante une somme de $7,298,567.00 était pour des subventions accordées à différentes compagnies de chemins de fer, mais non encore gagnées ; depuis cette date au-dela de $2,500,000.00 sont devenues périmées et non-exigibles, et cette somme se serait élevée à au-delà de 3.000.000 sans leur intervention ce qui aurait réduit d'autant la somme totale de la dette flottante. En outre de cela, il faut déduire $523,000 pour travaux projetés, mais non exécutés.

Il ne faut pas oublier que la politique des chemins de fer nous était imposée, car il fallait de toute nécessité venir en aide à des compagnies que le gouvernement avait fait naître par ses subventions antérieures, et dont les voies seraient restées infructueuses pour la province si elles n'eussent pas été achevées faute de légers secours. Il fallait donc que notre système de voies ferrées fût complété, afin que les sacrifices que la province s'était imposés ne restassent pas improductifs.

Ainsi donc, les trois quarts de la dette flottante sont dus à la politique des chemins de fer que ces messieurs ont toujours favorisés, la balance pour des travaux dont l'utilité ne saurait être contestée et qui ont largement contribué au développement de nos ressources et au bien-être en général.

Qu'on veuille donc aussi se rappeler que dans la plupart des cas on votait en détail pour tous ces items qu'ils condamnent aujourd'hui en bloc.

En résumé, nous pouvons dire en toute sûreté que nous avons fait des travaux utiles à la province, et qui ont augmenté la dette, d'autant il est vrai, tandis que nos adversaires l'ont aussi augmentée, mais cette augmentation a été, d'une manière générale, infructueuse pour la province et n'a servi qu'à enrichir les banquiers et leurs amis.

Je crois avoir démontré assez clairement la nature de notre dette flottante et pour quelle fin elle était destinée, tout en indiquant la part de responsabilité qui incombe à chacun des deux partis.

Cependant, ces honorables messieurs ont-ils jamais eu le courage de dire la vérité ? Oh ! non, au contraire le gouvernement en Chambre comme dans les assemblées publiques s'est toujours servi de cette dette flottante pour déprécier le gouvernement Mercier et le perdre dans l'estime publique par des accusations qui n'étaient pas fondées en fait.

Voilà quelle a été la tactique suivie par ces honorables messieurs depuis qu'ils sont au pouvoir, et c'est avec tout un système de dénigrement savamment agencé qu'ils ont réussi à affoler le peuple contre leurs adversaires et à faire oublier leurs turpitudes d'avant 1886 et leur propre ineptie dans l'administration des affaires. Je n'ai qu'un regret, c'est que, retenu à la maison par une maladie grave, je n'ai pas pu dans le temps démasquer la fausseté de leurs représentations au sujet de l'administration Mercier, et ce n'est qu'aujourd'hui qu'avec un regain de santé, il m'est permis de mettre à jour les fourberies auxquelles on a eu recours pour perdre dans l'estime publique ceux dont ils convoitaient les places.

Etat indiquant l'excès du passif sur l'actif, au 30 juin 1891, comparé à celui du 31 janvier 1887, et quelle est la proportion de l'augmentation dont le gouvernement Mercier est réellement responsable.

L'excès du passif sur l'actif au 30 juin 1891 était de.....	$22,442,324 04	
Pour établir l'excès du passif au 30 juin 1891, avec celui du 31 janvier 1887, il faut déduire celui qui figurait à cette date et qui était de.....	11,389,167 11	
Telle est l'augmentation du passif au 30 juin 1891 sur celui du 31 janvier 1887.....	———	11,053,156 93
Ces chiffres sont basés sur les documents officiels et indiquent clairement l'augmentation de la dette consolidée et de la dette flottante à cette date, comparée à celle du 31 janvier 1887. D'ailleurs, ces données sont d'accord avec celles du gouvernement actuel ; voir discours sur le budget du 20 mai 1892.....		
Pour établir quel est le montant dont le gouvernement Mercier est responsable, il faut tenir compte de ce qui a été payé en vertu de contrats et d'obligations dont nos prédécesseurs doivent porter la responsabilité		
De la dette flottante qui existait au 31 janvier 1887, et des dettes contestées, le gouvernement Mercier a été obligé de payer sur ces dettes et ces obligations une somme de.....		1,142,829 65
Tel était à cette date le montant du passif dont le gouvernement Mercier était responsable.....		9,910,327 28
Mais de ce montant, il faut déduire les subventions aux chemins de fer, qui sont devenus périmées ou caduques depuis, et que le gouvernement actuel n'a pas à payer, soit.....	1,996,520 13	
Dans ce montant du passif était comprise une somme destinée à des travaux publics, abandonnés par le gouvernement actuel.....	523,971 65	
Report :	2,550,491 78	9,910.327 28

Rapporté :	2,520,491 78	9,910,327 28
Le gouvernement actuel a fait revivre par une loi, à la session de 1894, des subventions qui figuraient au passif du 30 juin 1891, et qui, sans son intervention n'étaient pas exigibles suivant les termes de la loi au sujet des subventions périmées		
Montant qu'on n'aurait pas eu à payer, sans son intervention	509,850 49	3,030,342 27
Tel est donc, déduction faite des subventions périmées et des travaux abandonnés, le montant dont le gouvernement Mercier est responsable.....		6,879,985 01
Cette augmentation de $11,053,-156.93 du passif au 30 juin 1891, comparé à celui du 31 janvier 1887, se décomposait comme suit :		
Emprunts temporaires.	2,223,333.33	
Fonds en Fideicommis.....	262,252.47	
Dépôts de garantie.....	1,973,108.57	
Mandats non payés.....	235,602.63	
Subventions autorisées, mais non encore gagnées, en terres et en argent.....	6,377,891.89	
Balance due sur le Q. M. O. & O.	60,680.12	
Dépenses spéciales autorisées, mais non encore encourues.....	838,555.00	
Perte sur le dépôt de la Banque d'Echange.....	27,000.00	
		11,998,424,01
A déduire :		
Argent en caisse au 30 juin 1891.	471,852.59	
Actif.....	473,700.71	
Deductions comprenants :		
Subventions périmées.....	1,996,520.13	
Montant payé sur obligations antérieures à 1887.....	1,142,82965	
Subventions accordées en 1894.....	509,850.49	
Travaux abandonnés.....	523,971.65	5,118,725.22
		$ 6,879,698.79

Tel était l'état de la dette au 30 juin 1891, et le montant dont le gouvernement Mercier était responsable à cette époque était de $6,879,698 79 et non $13,000,000 comme ils le prétendent.

Cependant, quelle a été la conduite de l'administration actuelle? Au lieu de représenter les choses sous leur vrai jour, elle n'a cessé depuis son avénement au pouvoir, de crier sur tous les tons, contre l'extravagance et l'incurie de leurs adversaires, voulant sans doute par ces moyens, jeter sur les épaules de ceux qui les avaient précédés la responsabilité d'une dépense dont la plus grande partie leur était, attribuable, et faire oublier leur politique néfaste de 1874 à 1886.

Pour établir les faits sous leur vrai jour et mettre fin à ces représentations erronées, je crois devoir soumettre de nouveau un état servant à démontrer clairement la part de responsabilité de nos adversaires et celle du gouvernement Mercier sur la totalité de la dette au 30 juin 1891, qui est véritablement la dernière année fiscale contrôlée par nous : car il ne faut pas oublier que nous n'avons pas de fait administré les aflaires de 1891 à 1892.

ETAT

indiquant sur le total de la dette, quel est le montant attribuable au gouvernement actuel et celui attribuable à ses prédécesseurs.

.....

Le total de la dette au 30 juin 1891 est de.....	$33,581,827.24
Moins subventions périmées.....	1,996,520.13
	31,585,307.11
Sur ce montant il avait été dépensé pour chemins de fer, jusqu'au 30 juin 1891.....	20,763,187.03
Subventions accordées mais non encore gagnées.....	6,377,891.89
	27,141,078.92
Moins subventions périmées.....	1,996,520.13
Total pour chemins de fer...	$25,144,558.79

Etablissons maintenant, qu'elle est la part de responsabilité de nos adversaires, relativement à cette politique de chemins de fer.

Le montant attribuable à leur politique s'élève à.....			20,352,361.53
Les subventions accordées sous le régime Mercier sont de.....		7,298,567.88	
Moins subventions périmées.....	1,996,520.13		
Subventions périmées et rétablies par la loi de 1894	509,850,49	2,506,370.62	4,792,197.26
			$25,144,558.79

Il est facile de constater, par cet état, combien sont peu fondées les représentations de nos adversaires au sujet de l'augmentation de la dette sous le régime Mercier.

En examinant le tableau ci-dessus, il leur sera impossible de nier les faits qui y sont consignés. En effet, que constatons-nous en étudiant ces chiffres ? On voit que sur une dette totale de $31,585,307.11, le montant absorbé par les chemins de fer s'élève à un total de $25,144,558.79 ; que sur ce total, nos prédécesseurs sont responsables pour $20,352,361.53 et que les obligations du gouvernement Mercier sur cette politique sont de $4,792,197.26. Ces deux sommes réunies forment celle de $25,144,558.79.

Le montant imputable au régime Mercier sur cette politique de chemins de fer est donc de $4,792,197.26.

Il est facile de juger que la politique de chemins de fer est la principale cause de notre dette, politique dont nos adversaires doivent avouer la paternité, mais que nous avons été obligés de continuer dans une bien faible mesure, il est vrai, afin de ne pas rendre stériles les dépenses encourues par la province pour le développement d'un système de voies ferrées.

Cette politique nous était donc imposée, car il fallait de toute nécessité venir en aide à des entreprises de chemins de fer que le gouvernement conservateur avait fait naître par ses subventions, entreprises qui seraient restées infructueuses pour la province si elles n'eussent pas été achevées, faute de légers secours.

Pour en retirer tous les avantages sur lesquels on comptait, il fallait mener à bonne fin un système de voies ferrées sur lesquelles reposait le développement de nos ressources en général. Aussi, au lieu de nous faire un crime d'avoir contribué à compléter leur œuvre, nos adversaires, s'ils n'avaient que l'intérêt public en vue, devraient plutôt nous féliciter d'avoir continué une politique pour laquelle ils avaient une si grande prédilection lorsqu'ils en avaient eux-mêmes la gérance mais ils n'ont eu ni la loyauté ni la franchise de faire une telle admission, au contraire, ils se sont servis de ces dépenses auxquelles ils avaient eux-mêmes contribué pour la plus grande partie, pour fonder leurs attaques d'extravagance dont ils se servent contre nous.

Maintenant, si nous passons en revue les dépenses encourues en dehors des chemins de fer, on constate encore que la majeure partie incombe à la politique de nos adversaires.

En outre du montant qui a été absorbé pour les chemins de fer, il a été dépensé pour travaux publics etc, de 1867 à 1891 :

Déficits de 1867 à 1891, entre les recettes et les dépenses ordinaires, déduction faite des surplus....	$ 2,870,418.92
Coût des départements publics et du Palais Législatif.	1,593,695.91
Palais de Justice à Québec.....	888,501.08
Autres travaux publics et dépenses spéciales.....	1,397,114.35
Balance due Q. M. O, & O.....	60,620.12
Estimés des dépenses spéciales pour 1892.....	838,555.00
Perte sur le dépot de la Banque d'Echange.....	27,000.00
	7,675,965.38

L'Etat ci-dessus indique pour quelles fins, en dehors des chemins de fer, la balance qui forme le total du passif a été employée.

Sur cette balance, les prédécesseurs du gouvernement Mercier sont responsables pour les dépenses suivantes :

Sur les déficits de 1874 à 1891, pour.....	$ 2,341,846.22
Coût des départements et Palais Législatif.....	1,593,695.91
Coût de la Cour de Justice.....	888,501.08
Réclamations contre le Q. M. O. & O.....	60,680.12
Perte sur le dépôt de la Banque d'Echange.....	27,000.00
	4,911,723.33

LE GOUVERNEMENT MERCIER EST RESPONSABLE ;

Sur les déficits de 1874 à 1891 pour.....	528,572.70
Pour travaux publics &c.....	1,397,114.35
Dans cet item se trouvent des montants attribuables à nos prédécesseurs, mais pour ne pas surcharger cet état, je n'ai pas cru devoir les inclure, mais il y a sous ce rapport pour une somme d'au de la de $200,000	
Estimés des dépenses pour 1892.....	838,555,00
	$ 2,764,242.05

Sur l'item de $838,555.00, il y a $522,971.65 qui étaient destinés pour des travaux publics abandonnés par le gouvernement actuel, ce qui diminue d'autant la somme de $2,764,242.05 dont le gouvernement Mercier est responsable.

s en
partie

'er, il

18.92
95.91
01.08
14.35
80.12
55.00
00.00

065.38

46.22
95.91
01.08
80.12
00.00

23.33

LE ;
72.70
14.35

55,00

2.05

lo
pe
pe
ig
bl
m
so
av

voi
tre
acc
bre
les
aus

189
l'an
gou
pêch
semi
d'un
dant
temb

Il ressort des chiffres que je viens de soumettre que sur ce qui a été dépensé depuis la confédération, y compris les déficits entre les recettes et les dépenses ordinaires, pour travaux publics etc, et en dehors des chemins de fer, que sur un total de $7,675,965.38 pour ces fins :

Les prédécesseurs du gouvernement Mercier sont responsables de :.....		4,911,723.33
Et le gouvernement Mercier pour :..	$2,764,242.05	
Moins le projet des travaux publics abandonnés	523,971.65	
	2,240,270.40	

$2,240,270.40 est donc le montant de la responsabilité du gouvernement Mercier, sur ce montant de $7,675,965.38

Par ce qui précède l'on voit que nos adversaires n'agissent pas loyalement en continuant a représenter faussement notre vraie responsabilité à l'égard de cette partie de la dette, à part de celle pour les chemins de fer. Or ils doivent connaître ces faits ou ils les ignorent : s'ils les connaissent, ils trompent sciemment les contribuables en représentant sous un faux jour la situation financière du régime Mercier. S'ils les ignorent par défaut d'étude consciencieuse, ils sont également coupables, car il est de leur devoir de se renseigner avant d'induire les contribuables en erreur sur la situation.

La persistance avec laquelle ces messieurs continuent dans la voie de leurs accusations injustes et déloyales dont ils se servent contre leurs adversaires depuis leur avénement au pouvoir, quoique ces accusations aient été maintes fois contredites par moi dans cette Chambre, m'a déterminé à définir de nouveau l'étendue de notre dette et les fins pour lesquelles elle a été encourue, tout en faisant ressortir aussi clairement que possible la vraie responsabilité de chacun.

Après avoir passé en revue la situation financière jusqu'au 30 juin 1891, je me propose maintenant de faire un examen des opérations de l'année 1891-92, dont une partie a été sous le contrôle du lieutenant-gouverneur et l'autre sous celui du gouvernement actuel. Cela n'empêche pas que dans tous leurs états et leurs tableaux comparatifs, ils semblent, sciemment ou non, vouloir nous faire porter la responsabilité d'une année fiscale dont nous n'avons été les administrateurs que pendant un peu plus de deux mois, c'est-à-dire du 1er juillet au 8 septembre 1891.

ETAT

de la dette au 17 décembre 1891, tel que préparé par le gouvernement actuel.

L'excès du passif qui était de $22,442,324.04 est porté à $24,288,-038.20, ce qui fait une augmentation de $1,845,714.16.			
Si l'on met ces $24,288,038.20 de passif en regard de celui du 31 janvier 1887, le montant total de l'excès du passif se trouve à figurer pour une somme de			12,898,871.09
C'est là le chiffre de l'excès du passif auquel l'avait porté le gouvernement actuel, à cette date.			
Mais de ce montant, il faut soustraire les mêmes déductions qui figurent dans l'état du passif du 30 juin 1891, soit une somme pour paiement sur des obligations antérieures et subventions périmées etc.....		4,173,171,92	
En outre :			
Pour avoir ajouté à la dette flottante au 17 décembre 1891 le montant du déficit du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892, entre les recettes et dépenses ordinaires, et dont le gouvernement actuel est responsable.....		496,722.67	
Pour avoir ajouté au passif, du 17 décembre 1891, une somme de $453,500, pour les travaux du Palais de Justice à Montréal, ce qui avec la somme de $100,000, incluse dans les estimés pour la même fin, forme $553,500, et dont $105,252.57, seule dépense autorisée avant le 21 décembre 1891, (Voir rapport du Commissaire des Travaux Publics de 1894, p. 137,) le surplus ayant été dépensé sur le contrat fait par le gouvernement actuel, avec MM. St Louis, Cousineau et autres.....	$447,747.43		
Moins réclamation Berger environ.....	$100,000.00	347,747.43	5,017,642,02
			$7,881,229.07

Telle est la balance dont le gouvernement Mercier est réellement responsable, et que nos adversaires ont si complaisamment portée devant le pays au chiffre de $12,898,871.09, pour appuyer leurs accusations contre l'ancien gouvernement, et confirmer leurs états fallacieux et erronés.

Dans ce tableau l'on voit qu'après la démission du gouvernement Mercier, le 17 décembre 1891, ses successeurs ont soumis un état financier montrant un excédent du passif sur l'actif de $24,2[illegible]038. Comparé à celui du 30 juin, 1891, c'est une augmentation entre ces deux dates de $1,845,714.16, et de $12,898,871.09 de plus que celui du 31 janvier 1887. Je désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que dans le passif du 30 juin 1891 était compris $6,377,891.89 de subventions aux chemins de fer, non encore gagnées, et que dans ce montant figurait la balance de $965,-844.40 de subventions accordées avant le 31 janvier 1887 et $5,412,-047,49 accordées sous le régime Mercier.

Une partie de ces subventions sont devenues caduques, car plusieurs des compagnies auxquelles avaient été accordés des octrois en terres, n'ayant pu se constituer, ont été obligées d'abandonner leurs projets.

Il y avait en outre une somme de $830,555, votée pour des travaux publics, dont la majeure partie n'eût pas été exigible avant deux ou trois ans, car ces travaux n'étaient encore qu'à l'état de projet, et nul contrat n'avait été accordé. Sur ce montant, ainsi qu'il appert au tableau ci-dessus, des travaux projetés par le gouvernement Mercier, au montant de $523,971,65, ont été en outre abandonnés par l'administration actuelle.

Quant à l'augmentation de $1,845,714.16 entre le passif du 30 juin 1891 et celui du 17 décembre 1891, on a voulu nous faire porter la responsabilité, surtout pour ce qui a trait aux dépenses administratives, mais il faut se rappeler que nous n'avons pas controlé les opérations financières pendant cette année, excepté pendant deux mois sur douze. D'ailleurs, à notre renvoi d'office, nous n'avions pas dépassé, d'une manière générale, les crédits votés, et le budjet ne comportait nullement une dépense aussi considérable que celle que s'était fait voter le gouvernement actuel, au moyen d'estimés supplémentaires, pour une somme de $869,890.62, seulement pour les services ordinaires, à part d'une somme assez considérable pour des dépenses extraordinaires, dont nous n'étions pas responsables.

Dans cette somme de $12,898,871.09 on ne tenait aucun compte d'un montant d'au de là d'un million pour des travaux et des obligations que nous avaient laissés nos prédécesseurs, et pour le réglement desquels l'emprunt de 1888 avait été insuffisant. Quant au déficit de cet exercice entre les recettes et les dépenses ordinaires, il serait injuste de nous en faire porter la responsabilité ; il est dû aux complications poli-

tiques dont nous ne sommes certainement pas les auteurs et quiont paralysé toute initiative de notre part, du moment que nous n'avions plus le libre contrôle des affaires ; aussi à l'incurie de nos successeurs qui, au lieu de conduire les affaires prudemment et économiqnement, ont agi avec une largesse tout à fait en contradiction avec leurs promesses.

La dépense excessive pour les services ordinaires de l'année fiscale de 1891-92 est due, sans aucun doute, au coup d'état et à la prodigalité de nos adversaires, en portant le chiffre de la dépense bien au de-là des exigences requises pour les services et en ne la contrôlant pas avec la prudence voulue.

Dans tous les cas, on ne saurait mettre sur notre compte, le déficit du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892, de $496,722.67, car ce sont nos adversaires qui ont eu exclusivement le contrôle des opérations financières pendant cette période. On ne saurait non plus nous rendre responsables pour les dépenses d'élections, qui s'élèvent à $58,000.00, ni les commissions royales, au montant de $31,573.61, ni pour le total d'une somme portée au passif au 17 décembre 1891 pour le Palais de Justice non autorisée par nous, soit $347,747.43. Ces différents items s'élèvent à $934,043,71. Ce n'est pas tout, on a fait rentrer, avant l'expiration de l'année fiscale, bien des sommes que nous et nos prédécesseurs ne payaient qu'après le 30 juin, car elles n'étaient dues qu'en juillet.

C'est ainsi qu'on a mis au service des intérêts, pour l'année fiscale 1892 : 6 mois d'intérêt sur un de nos emprunts, toujours payés par nos prédécesseurs et nous le 1er juillet, soit : $26,662.50;

On a aussi fait rentrer pour 1892, 6 mois d'intérêt sur l'emprunt français, de fr. 20,000,000 dus que le 15 juillet, soit :	77,200.00
Au ministère de la justice on fait entrer tout ce qui n'était payable qu'après le 30 juin, et qui dans le cours ordinaire ne se soldait qu'après le 1er juillet, soit :	19,000.00
aussi pour les asiles, environ.....	58,000.00
	$180,862 50

En parcourant les comptes publics minutieusement, j'aurais pu indiquer un plus grand nombre d'items qu'on a mis sur l'année 1892, afin de grossir notre responsabilité et avoir d'autant moins à payer l'année suivante, dont ils seraient pleinement responsables. Je crois avoir démontré suffisamment que, au sujet de l'augmentation du passif au 17 décembre 1891, on ne saurait nous en attribuer la responsabilité, du moins pour la majeure partie.

Entre l'état du passif du 17 décembre 1891 et celui du 30 juin 1892, il y a une réduction de $646,000.00

Cette réduction s'est opérée par l'abandon de certains travaux que projetait le gouvernement Mercier et une différence dans les recettes en plus que les estimés.

Ainsi l'état du passif du 17 décembre 1891 avait été gonflé d'une manière générale bien au delà de ce que comportait notre responsabilité. De plus, ils ne se sont fait aucun scrupule de nous mettre à charge une augmentation dont une partie n'était pas de notre ressort ; cependant on n'a pas eu la loyauté de l'admettre, mais on n'en a pas moins continué à représenter un état exagéré du passif à cette date.

Mais après avoir crié sur tous les tons que le règne de Mercier avait été entaché d'une incurie et d'une extravagance ruineuses pour la province, après être parvenu à s'emparer du pouvoir en jetant du discrédit sur l'administration de leurs prédécesseurs, il ne fallait pas s'attendre que le gouvernement aurait la loyauté de rendre justice à ceux qu'il avait ruiné dans l'opinion publique. En faisant un tel aveu, il craignait que le public les condamnât pour leur charlatanisme et ne leur permis pas de continuer à exploiter les préjugés qui leur avaient si bien servi pour capter la confiance des électeurs...

Sous le couvert de ces préjugés, leur ineptie financière restait dans l'ombre, et leur permettait de faire accepter par les contribuables des taxes onéreuses, nullement requises dans les circonstances.

Nous allons voir dans un instant combien sont peu fondées les prétentions du gouvernement au sujet de ses merveilleuses opérations, et jusqu'à quel point il mérite cette auréole de gloire dont il s'entoure et les louanges qu'il se fait décerner par la presse à son service.

Pour prévenir toute discussion inutile et afin d'enlever à nos adversaires tout prétexte de récrimination, mais sans admettre le bien fondé de leurs prétentions, j'ai néanmoins laissé subsister dans cette augmentation du passif du 17 Déc 1891, une marge d'un million pour couvrir toutes les obligations qu'on pourrait légitimement attribuer à notre politique, du 30 juin 1891 au 17 décembre de la même année. Tout en n'admettant même pas que nous soyons responsables pour un aussi fort montant entre ces deux dates, je sais que même avec cette addition au passif je serai en état de prouver dans quelques instants, combien sont illusoires leurs prétentions d'avoir restauré l'état financier de la province.

En résumé, par les chiffres que je viens de soumettre au sujet du prétendu excès du passif au 17 décembre 1891, il est facile de constater que le gouvernement actuel n'a pas représenté

la vraie situation financière à cette date, et qu'il manque de loyauté lorsqu'il veut nous faire porter la responsabilité du total de cette augmentation.

Après avoir soumis un état général des affaires de la province depuis 1867 jusqu'au 17 décembre 1891, établi la nature et les fins pour lesquelles la dette a été contractée, et défini la part de responsabilité qui incombe à chacun des partis politiques au sujet de cette même dette, il ne me reste plus maintenant qu'à faire une revue des opérations financières du gouvernement actuel depuis qu'il en a la gérance.

Cette revue nous est d'autant plus facile que nous avons aujourd'hui quatre années complètes dont il a eu le contrôle, ce qui permet de juger de la nature et de la valeur de son administration.

Pour se rendre compte de la situation, il ne faut pas oublier dans quelles circonstances le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, et à quel titre il a obtenu le suffrage des contribuables.

C'est, on le sait, après avoir discrédité l'administration du gouvernement Mercier, et avoir déclaré sur tous les tons que la politique de ce dernier était ruineuse pour la province, et que c'est après avoir fait miroiter aux yeux des électeurs un programme des plus attrayants qu'il réussissait à obtenir leurs suffrages.

Par son programme il s'engageait à restaurer l'état des finances en faisant cesser les déficits, en réduisant les dépenses contrôlables et en diminuant la dette. Toutes ces importantes réformes devaient s'opérer par un système d'économie, de retranchements, sans avoir recours à de nouveaux impots ; les seules ressources de la province devant suffire pour mener à bonne fin cette merveilleuse politique.

Voyons maintenant s'il a accompli la tâche qu'il s'était imposée et s'il a restauré l'état financier, ainsi qu'il s'en vante dans les assemblées publiques et dans la presse qui lui est dévouée, tout en continuant à décrier la politique de ses prédécesseurs.

TABLEAU

comparatif des dépenses ordinaires du regime actuel et de celle du régime Mercier

Régime Actuel.

1893.	Dépenses ordinaires.....	$ 3,952,258.75
1894.	" "	3,876,990.83
1895.	" "	4,043,228 43
1896.	" "	4,041,221 66
	Total des dépenses ordinaires.....	$ 15,913,699.67
	Moyenne par année.....	3,978,424.91

Régime Mercier.

1888.	Dépenses ordinaires.....	3,365,032.36
1889.	" "	3,543,618.64
1890.	" "	3,881,672.95
1891.	" "	4,095,520.45
	Total des dépenses ordinaires.....	$ 14,885,844.40
	Moyenne par année.....	3,721,461.10

Total des dépenses sous le régime actuel.....	$ 15,913,699.67
" " " régime Mercier.....	14,885,844.40
Différence en plus sous le régime actuel :	$ 1,027,855.27

On peut voir par le tableau ci-dessus que le gouvernement actuel n'a pas raison de se vanter sur tous les tons de sa bonne administration financière et qu'il est loin d'avoir pratiqué la plus stricte économie dans l'emploi des deniers publics. L'éloquence des chiffres officiels est là pour démontrer que leurs prétentions au sujet de l'économie opérée sous le chapitre de la dépense ne sont pas fondées en fait, car ce n'est pas avec une dépense additionnelle de 1027,855.27 en 4 ans, de plus que sous le régime Mercier, que l'on puisse prétendre avoir amélioré l'état financier de la province. Il ne faut pas oublier que ce sont ces mêmes hommes qui se vantent dans toutes les occasions d'administrer les affaires avec plus d'économie que leurs prédécesseurs ; on peut maintenant juger par les faits, combien sont erronés leur déclarations publiques, et peu fondées les accusations d'extravagance contre leurs adversaires, lorsqu'ils doivent parfaitement connaître l'augmentation réelle d'une dépense qu'il était de leur devoir de contrôler, puisque c'est sur ce chapitre qu'ils font une guerre acharnée contre l'administration du gouvernement Mercier ?

Comment aujourd'hui peuvent-ils encore oser venir déclarer devant la Chambre et le pays qu'ils ont réussi à équilibrer l'état financier, lorsque les chiffres sont là pour démentir une telle assertion.

ETAT

des recettes ordinaires sous le régime actuel, sans compter les nouvelles taxes, et celui du gouvernement précédent.

Pour 1893.....	$ 3,891,062.73	
1894.....	3,740,322.45	
1895.....	3,734,289.39	
1896.....	3,883,054.53	
Total des recettes ordinaires.....		$15,248,729.10
Gouvernement précédent :		
Pour 1888.....	3,738,228.39	
1889.....	3,625,115.20	
1890.....	3,536,783.79	
1891.....	3,457,144.32	
		$14,357,271.70
Différence en plus sous le régime actuel :		$ 891,457.40

LES DEFICITS

Tableau indiquant le déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires, sous le gouvernement du jour et sous leurs prédécesseurs		
Total des dépenses ordinaires, de 1893 à 1896.....	15,913,699.67	
Total des recettes sans compter les nouvelles taxes.....	15,248,729.10	
Déficit.—		$ 664,970.57
Total des dépenses ordinaires, régime Mercier, de 1888 à 1891.....	14,885,844.40	
Total des recettes " "	14,357,271.70	
Déficit :.....		$ 528,572.70

On constate par le tableau ci-dessus que le gouvernemnt à perçu, de 1893 à 1896, en dehors du produit annuel des nouvelles taxes, une somme de $15,248,729,10, ce qui, comparé au régime Mercier, dont le

total de recettes, de 1888 à 1891, était $14,357,271,70, fait une différence en plus de 891,457.40. Malgré ce surplus de recettes, comparé au régime Mercier, le déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires sous le régime actuel est de $664,970..57 qui a été couvert avec une partie du produit des nouvelles taxes. Ce surcroit de recettes sous le gouvernement actuel est facile à constater. Les recettes provenant des terres de la Couronne ont été plus considérables par le fait que le commerce de bois en général a été favorable depuis leur avénement au pouvoir, tandis que en 1890 et en 1891, ce commerce subissait une dépression considérable, affectant sérieusement les ressources sur lesquelles on aurait dû compter.

Ainsi, si l'administration Mercier eut eu ce montant de $891,457.-40, au lieu d'un déficit entre les recettes et les dépenses, nous aurions eu un surplus. Le gouvernement actuel en se limitant au chiffre de $14,885,844.40 du gouvernement Mercier, les $891,457.40 auraient suffi pour couvrir cette dépense et montrer un surplus de quelques centaines de mille piastres.

Il a donc manqué à son devoir et aux promesses faites à l'électorat en dépensant en plus pour les services ordinaires, un montant aussi considérable.

Administrées avec la prudence et la sagesse nécessaires, les ressources normales auraient suffi pour équilibrer le budjet, sans avoir recours à des taxes annuelles de $500,000.00.

Ce sont là ces grands hommes qui se vantent avec tant d'arrogance et de présomption de leur habilité financière, et qui osent encore discréditer les opérations administratives du gouvernement Mercier, en face du fait brutal d'une augmentation de $1,027,855.27, comparé au régime de ce dernier.

On voit par ce tableau qu'avec les mêmes recettes, à l'exclusion des nouvelles taxes, nous aurions réussi à couvrir nos déficits de $528,-572.70, de 1888 à 1891 et laisser un surplus d'au delà de $197,087,000, tandis que nos adversaires, dont les déficits sont de $664,970.57, n'ont pu les combler qu'en ayant recours à une taxe spéciale. En résumé, je crois avoir démontré assez clairement que le gouvernement, lorsqu'il parle de sa politique d'économie n'est pas sérieux.

Les chiffres dont je me suis servi dans ces différents tableaux sont officiels, car ils sont puisés dans les comptes publics et dans les états même qne nous fournit le trésorier dans ses discours sur le budjet.

Sous le rapport de la dépense ordinaire le gouvernement actuel a été plus extravagant que celui dont il condamne encore les opérations : il n'a donc pas suivi la politique d'économie et de retranchements au moyen de laquelle il s'engageait d'établir l'équilibre dans les finances

Le gouvernement actuel se vante d'avoir réduit les dépenses de plusieurs centaines de mille piastres par année, je ne puis voir où il prendra cette économie.

Si vous prenez le total de leurs dépenses ordinaires pour l'année 1896, qui est sensée être une de leurs plus favorables, et que vous la compariez avec la dernière année du régime Mercier, qui est la plus défavorable à celui-ci, vous arrivez au résultat suivant :

1896.....	$ 4,041,221.66
1891.....	4,095,520.45
Toute la différence est de :	$ 54,298.79

Mais si vous mettez en regard la dépense de 1896....	4,041,221.66
avec celle de 1890.....	3,881,672.95
Que voyons-nous ?	
Différence en plus en 1896 qu'en 1890.....	$ 159,548.71

Ainsi, comme je l'ai démontré dans un autre tableau, si vous prenez leurs quatre années complètes de leur administration et que vous les compariez avec celle du gouvernement Mercier, nous voyons que pour les quatre années du gouvernement conservateur, le total de la dépense ordinaire s'élève à.....	$ 15,913,699.67
et que celui du régime Mercier s'élève à.....	$ 14,885,844.40
Différence en plus sous le régime actuel.....	$ 1,027,855,27

Ces messieurs se vantent sur tous les tons d'avoir sauvé la province de la ruine où la conduisait le gouvernement Mercier, d'avoir rétabli l'ordre dans les finances et équillibré les recettes et les dépenses. Le premier ministre et ses collègues, dans leur tournée électorale, n'ont pas cessé de se prodiguer des compliments sur la haute sagesse financière et sur le grand succès qui a couronné leurs prodigieux efforts pour sortir la province de l'abîme où, crient-ils sur tous les tons, le régime précédent l'avait précipité par son extravagance et sa mauvaise administration.

Avec quelle ardeur et quel ton d'enthousiasme et d'admiration les journaux attitrés du gouvernement ne nous ont-ils pas ahuri, inconsciemment, je n'en doute pas, car ils devaient prendre le mot d'ordre de l'autorité compétente pour toutes les louanges qu'ils lui décernent avec tant de complaisance et pour l'encens qu'ils lui prodiguent si gracieusement au sujet de sa politique mirobolante. Enfin, ces journaux comparent le gouvernement à un rayon lumineux devant lequel tous les humbles mortels doivent se prosterner, et s'extasier sur les instincts de génie qui caractérisent les actes de leur merveilleuse administration. Malheureusement, le bonheur parfait n'est pas de ce

monde, et il se trouve des sceptiques qui ne se laissent pas affoler par une claque savamment agencée et qu'on ne séduit pas par un fétichisme que les intéressés veulent à tout prix nous imposer.

Je suis convaincu que le tableau suivant, qui est fondé sur des chiffres officiels, et dont l'exactitude ne saurait être mise en doute, va contribuer largement à calmer les transports d'un gouvernement, qui à force de crier sur tous les tons ses grandes vertus politiques et ses hautes facultés financières, a fini par se prendre au sérieux.

ETAT

comparatif des dépenses totales; moins les subventions aux chemins de fer, sous le régime libéral et sous le régime conservateur.

REGIME LIBERAL

1888.	Dépenses ordinaires & spéciales.....	$ 4,002,800.12
1889.	" " "	3,941,257.04
1890.	" " "	4,700,256.46
1891.	" " "	4,915,775.59
		$17,560,089.21

Il faut déduire de ce total des 4 années du régime libéral ce que nous avons payé en vertu de contrats pré-existants, sur les dettes contestées et sur obligations contractées par les conservateurs avant, le 31 janvier 1887..... 1142.829.65

Total des dépenses..... $16,417,259.56

REGIME CONSERVATEUR

1893.	Dépenses ordinaires et spéciales.....	$ 4,190.522.85
1894.	" " "	4,267,946.07
1895.	" " "	4,195,727.44
1896.	" " "	4,099,707.00
	Total pour les quatre années :	$16,753,903.36

Ce qui donne le résultat suivant :

Régime conservateur :.	$ 16,753,903.36
Régime libéral :.....	$ 16,417,258.57
	$ 336,644.79

Cette comparaison démontre donc que les conservateurs ont dépensé..... de plus que les libéraux, durant le même espace de temps.	336,644.79
Les conservateurs prétendent que la dette ayant été augmentée le service des intérêts l'a été comme suit :	
en 1893 augmentation sur 1891.....	173,525.00
1894 " " "	166,426.00
1895 " " "	215,154.00
1896 " " "	225,923.00
	$ 781,028 00

Mais il faut tenir compte que sous le régime libéral, pendant ces quatre années, le gouvernement a été obligé également de payer $140,000.00 par année d'intérêt sur l'emprunt de 1888, de $3,500,000.00 dont le montant était pour liquider une partie de la dette flottante de ses prédécesseurs. $140,000.00 par année pendant 4 ans s'élève à $560,000.00.

En résumé, le régime conservateur a payé en plus pour le service d'intérêt, pendant ces quatre années une somme de.....	781,028 00
Et sous le régime libéral, pendant ces 4 années d'exercice, sur obligations de ses prédécesseurs, il a été payé pour intérêts	560,000.00
Intérêt payé en plus par le régime conservateur :.....	$ 221,028.00
En déduisant ces $221,028.00 d'intérêt du montant de de dépenses en plus que sous le régime libéral il reste encore contre le régime conservateur une dépense en plus de :	336,644.79
	$ 115,616.79

Tel est le montant que le régime conservateur a dépensé en plus que le régime Mercier, sur le chapître des dépenses ordinaires et des dépenses extraordinaires.

Nos adversaires prétendent que " Les $560,000 d'intérêt que nous avons été obligés de payer sur les $3,500,000 d'emprunt pour " solder leur dette flottante ont été compensées par les arrérages des " revenus legués au gouvernement libéral par le gouvernement con- " servateur dans l'affaire des taxes sur les compagnies commerciales, " arrérages qui d'un seul coup ont donné à M. Mercier $558,000. "

" C'est-à-dire que l'augmentation du service des intérêts pour " l'emprunt de $3,500.000 a été compensée par cette perception de re- " venus accumulés, qui aurait du bénéficier au régime conservateur. "

Cette prétention de leur part n'a aucune valeur, car ces Honorables Messieurs oublient, sciemment, ou non, qu'ils ont benéficié d'un revenu additionnel d'au delà de $300,000 par année resultat de la politique du gouvernement Mercier par les amendements aux droits sur les coupes de bois etc.

Sans ces augmentations de revenu, dans quelle situation se fut trouvé le gouvernement conservateur et que devient leur prétentien au sujet des $558,000 d'arrérages sur les corporations commerciales comparés à l'augmentation de revenu, dont ils ont bénéficié de 1893 à 1896, grâce à la politique du régime libéral. Ils se fussent trouvés en face d'un déficit de plus entre leurs recettes et leurs dépenses.

Voilà quel eût été le résultat dans leurs opérations financières sans ce revenu additionnel.

Le tableau ci-dessus est bien de nature à indiquer la nullité des accusations fallacieuses et erronées qu'ils n'ont cessé de prodiguer contre leurs adversaires, car vous avez dans ce tableau la preuve évidente et incontestable de la fausseté de leurs accusations. Il est établi par les chiffres officiels que je viens de soumettre que, quoiqu'en dise le gouvernement actuel et ses amis, la dépense ordinaire et extraordinaire du régime actuel est plus élevée que celle de ce gouvernement qu'ils ont si largement invectivé.

Je regrette de parler ainsi, mais ce langage n'est pas trop sévère pour des hommes qui, dans toutes leurs expositions des affaires financières, ont déployé un charlatanisme des plus répréhensibles. Dans les affaires ordinaires de la vie, celui qui se serait rendu coupable de telles hâbleries serait conspué à tout jamais.

Je crois avoir clairement prouvé que, sous le chapitre de la dépense et de l'extravagance, nos adversaires n'ont aucun droit au titre glorieux de sauveurs de la situation qu'ils se décernent et se font décerner par leurs amis avec tant de complaisance, car il est évident que leurs dépenses ont été plus considérables que celles de ce gouvernement contre lequel, en tout lieu et dans toutes les occasions possibles, ils n'ont cessé de porter les accusations les plus injurieuses. Pourtant, il est à espérer que ces exagérations de langage ne sauraient être prises au sérieux de la part d'hommes qui, dans leur vie politique, sont loin d'être immaculés, tant s'en faut. L'histoire parlementaire est là pour démontrer que de tout temps et en tout lieu, ils se sont montrés les protecteurs et les défenseurs les plus dévoués des

turpitudes sans nombre commises sous leurs yeux et avec leur consentement, par des administrations qui nous ont précédés ; et pour celles qui se sont pratiquées par leurs amis politiques dans une autre sphère.

Les moyens dont ces hommes se sont servis pour conserver un pouvoir obtenu par de fausses représentations et par un abus d'autorité, une fois bien connus, seront de nature à leur attirer la réprobation universelle et à les dépopulariser à tout jamais.

Le régime actuel a depensé sous la rubrique de dépenses ordinaires $1,027,855, de plus que sous le régime Mercier, et si vous ajoutez à ce montant leur chiffres de dépenses extraordinaires, soit : $840,203.-69, ces deux sommes réunis forment un total de..... $1,868,058.96.

Le gouvernement Mercier a dépensé sous la rubrique de dépenses spéciales.....	1,531,414.17
Différence en moins sous le régime Mercier :.....	$ 336,644.79

Ainsi le gouvernement actuel a dépensé plus sur la dépense ordinaire et moins sur la dépense extraordinaire, c'est-à-dire que le gouvernement Mercier, sous la rubrique de dépenses extraordinaires a dépensé $1531,414.17 contre $840,203.69, faisant $691,210.48 de plus pour Travaux Publics, sous le régime Mercier, tandis que le gouvernement actuel a dépensé sur les services contrôlables en plus mais moins pour les entreprises publiques.

On peut par l'énumération suivante, constater l'utilité et l'importance des travaux qui ont été faits sous le gouvernement Mercier et constater que cette dépense a été loin d'être infructueuse pour la province.

Règlement des biens des Jésuites.....	$ 400,000 00
Ponts en fer dans les municipalités.....	251,460 42
Palais de Justice à Montréal, extention.....	239,422 83
Ecoles du soir.....	59,737 55
Ecole Normale McGill.....	63,305 00
" " Jacques-Cartier.....	80,000 00
Codification des lois.....	114,009 00
Chemins de colonisation et explorations.....	50,000 00
Empierrement des routes.....	6,315 23
Comité pour achat de grains de semence.....	50,000 00
Nouvelle prison à Montréal.....	27,263 44
Divers palais de justice et prisons.....	67,622 47
Terrain de l'exposition à Montréal.....	53,721 90
Ecole des arts et métiers, Québec.....	5,532 00
Université de Toronto, aide.....	10,000, 00
Report:	$1,478,389 84

Rapporté :	$1,478,389 84
Asile des aliénés, Montréal	17,821 29
Réparations, école Fr, Arnold	999 38
Commission, re : culture de la betterave	6,206 00
Pont de chemin de fer à Québec	3,431 69
Spencer Wood	15,231 00
Dommages causés par ouragan, 8 juillet 1890	9,880 00
	$1,531,959 20

Il est facile de voir qu'avec une somme relativement minime, en regard des œuvres accomplies, que notre politique, sous ce chapitre, a largement contribué au développement de nos ressources et au bien-être général ; qu'on veuille se rappeler que dans la plus part des cas, le gouvernement actuel votait en détail pour ces items, mais les condamnait en bloc, une fois la dépense faite.

Le gouvernement actuel, il est vrai, n'a fait relativement aucuns travaux, mais néanmoins il a trouvé moyen d'augmenter la dette par ses dépenses infructueuses et par ses malheureuses transactions financières qui ont servi tout au plus à enrichir les banquiers et leurs amis, sans bénéfice aucun pour la province. Si par esprit d'économie, il s'est engagé dans aucune nouvelle entreprise, d'un autre côté, par son imprévoyante politique financière, il a fait perdre à la province un montant équivalent à celui qui a été dépensé par le gouvernement-Mercier à titre de dépenses spéciales.

En résumé, nous avons fait des travaux utiles pour audelà de un million et demi et nous avons augmenté la dette flottante d'autant, tandis qu'eux ont augmenté la dette d'un égal montant, mais au lieu de profiter à la province, cette augmentation n'a servi qu'à enrichir les banquiers et leurs amis.

Après avoir fait un tableau comparatif des chiffres de la dépense du régime Mercier de 1888 à 1891 et celui du régime conservateur de 1893 à 1896, établissons par un autre tableau comparatif la dépense et le revenu des deux régimes moins les remboursements de garantie, les fidéi commis et les subsides aux chemins de fer, qui forment un chapitre à part.

REGIME MERCIER

1887-1888

Dépenses	$ 4.002,800 12
Revenu	3.806,154 80
Excès de la dépense sur le revenu	$ 196,645 32

1888-1889

Dépenses	$ 3,941,257 04
Revenu	3,713,467 80
Excès de la dépense sur le revenu	$ 227,789 24

1889-1890

Dépenses	$ 4.700,256 46
Revenu	$ 3,570,607 07
Excès de la dépense sur le revenu	$ 1,129,649 39

1890-1891

Dépenses	$ 4,915,774 60
Revenu	3.457,144 32
Excès de la dépense sur le revenu	$ 1,458,630 28

Ces excès accumulés de la dépense sur le revenu nous donnent le total suivant :

1887-1888	$ 196,645 32
1888-1889	227,714 24
1889-1890	1,129,649 39
1890-1891	1,458,630 28
Total de l'excès de la dépense sur le revenu de 1888 à 1891	$3,012,714 23

Mais de ce total il faut déduire ce qui a été payé sur la dette flottante, dettes contestées et obligations des prédécesseurs du régime Mercier.

En 1888	$525,844 93	
" 1889	188,963 12	
" 1890	226,797 36	
" 1891	201,224 24	$1,142,829 65
Balance réellement attribuable au régime Mercier		$ 1,869,884 58

De ce montant de $1,869,884 58 on peut déduire la somme de $400,000 pour le règlement des biens des Jésuites, dont les conservateurs sont également responsables avec les libéraux, sans compter tous les autres items pour lesquels ils ont voté, mais qu'il est inutile d'énumérer vu qu'ils apparaissent dans un autre endroit de mon discours, il reste donc $1,469,884.58 d'excès de dépense sur le revenu.

Le surplus de recettes de 1893 à 1896 découlant de la politique du gouvernement Mercier est de.....	$ 891,457 00
Produit des nouvelles taxes pendant cette même période..	1,944,252 00
	$2,835,709 00

Le régime conservateur a donc reçu en plus que le régime Mercier une somme de $2,835,709 00 de 1893 à 1896 comparé à ce dernier.

Si le gouvernement Mercier eut reçu le même montant que le régime actuel en revenu additionnel, au lieu d'un excès de dépense de $1,469,884.58, il aurait eu un surplus de revenu de $1,365,824.58.

En prenant même le total de l'excès de la dépense sur le revenu sous le gouvernement Mercier de 1888 à 1891, soit.....	$3,012,714 23
Déduction faite du règlement des Jésuites.....	400,000 00
L'excès de la dépense sur le revenu est de.....	$2,612,714 23
Si maintenant on met en regard de cet excès, le revenu additionnel perçu par le régime conservateur, produit des nouvelles taxes et d'un accroissement de revenu dû à la politique Mercier par ses amendements à la coupe des bois, etc., soit.....	2,835,709 00
Le revenu eût excédé la dépense de.....	$ 222,994 77

Examinons maintenant les opérations du régime conservateur et prenons, comme pour le régime libéral, toutes les dépenses, moins les subventions aux chemins de fer, les fidei-commis, et les remboursements de dépots :

RÉGIME CONSERVATEUR.

1893-1894

Dépenses.....	$4,267,946 00
Revenu.....	4,260,533 00
Excès de la dépense sur les recettes.....	**$ 7,413 00**

1892-1893

Revenu	$4,391,770 00
Dépenses	4,190,522 00
Excès de la recette sur la dépense	$ 201.248 00

1894-1895

Revenu	$4,322,028 00
Dépenses	4,195,727 00
Excès de revenu	$ 126,301 00

1895-1896

Revenu	$4,,327,910 00
Dépenses	4,099,707 00
Excès de revenu	$ 228,203 00

Récapitulation :

1894, excès de revenu	$201,248 00
1895 " "	126,301 00
1896 " "	228,203 00
	$555,752 00
Moins excès de dépenses en 1893	7,413 00
Excès de revenu sur les dépenses	$548,339 00

Donc en mettant en regard pour les deux régimes, les revenus y compris les revenus additionnels perçus sous le régime conservateur et les dépenses totales, moins le chapitre particulier des subsides aux chemins de fer, des remboursements et fidei-commis, on trouve que le régime libéral eût eu avec les mêmes recettes que sous le régime conservateur un surplus de $1,365.824,58 contre $548,339.00, qui est celui des conservateurs.

Voila un fait écrasant pour les conservateurs que démontrent les comptes publics et les chiffres officiels, et toute les arguties de nos adversaires ne peuvent détruire la véracité du résultat ci-dessus.

Que l'on prenne même, si l'on veut bien, les dépenses du régime libéral sans tenir compte de la dette flottante, qu'il a eu à solder.

De 1888 à 1891, le total de la dépense pour ces quatre années est de	$17,560,088 22
Celle du régime conservateur est de	16,753,903 36
L'excès de la dépense sous le régime libéral est de	$806,184 86

Mais si l'on tient compte des items suivants, qui ont été dépensés sous le régime libéral :

Règlement des biens des Jésuites.....	$400,000	
Achat de grains de semence.....	50,000	
Ecoles du soir, environ.....	100,000	
Chemins de colonisation.....	50,000	
Ecole Normale McGill.....	63,000	
" " Jacques-Cartier.....	80,000	
Codification des lois.....	107,000	
Palais de justice de Montréal.....	250,000	$1,100,000 00

sans compter les dépenses encourues par la construction de ponts en fer dans les municipalités, (tous les items ci-dessus ont reçu la sanction de nos adversaires et ils sont donc solidairement responsables avec les libéraux pour la dépense que représentent les items ci-dessus énumérés), ils ne sont donc pas justifiables d'accuser le régime libéral d'extravagance au sujet de cet excès de $806,184.86 de dépense sur le revenu après l'avoir appuyée de leur vote.

Mais ce qui précède n'est que pour les fins de l'argumentation,car il faut tenir compte de ce qui a été payé pour le compte de nos adversaires de 1888 à 1891 soit une somme de $1,142,829.65.

Que l'on veuille bien se rappeler que de 1893 à 1896, le total de la dépense sous le régime conservateur est plus élevé que sous le régime libéral de 1888 à 1891, de sorte que s'il y a un excès de dépenses sur le revenu sous l'administration libéral,cela est dû au fait que cette dernière administration n'a pas eu $1,944.000 de nouvelles taxes onéreuses et vexatoires, a sa disposition, car avec le produit de ces taxes le régime libéral eut eu un excès de revenu sur les dépenses beaucoup plus considérable que celui obtenu sous le régime conservateur.

Le régime Mercier a eu un excès de dépense sur le revenu de 1888 à 1891 de.....	$3,012,714 23
Si vous déduisez de cette somme le montant payé sur la dette flottante, obligations et dettes contestées de nos adversaires, soit :	1,142,829 65
	1,869,884 58
Moins règlement des biens des Jésuites dont les deux parties sont également responsables.....	400,000 00
	$1,469,884 58

Voilà le montant réel de l'excès de la dépense sur le revenu dont le régime libéral est responsable.

Pour établir la parité entre le régime libéral et le régime conservateur, il faut tenir compte du montant des nouvelles taxes qu'il a perçu,soit.....	1.944,252 00
Revenu additionnel dû à la politique du régime libéral.....	891,457 00
	2,835,709 00

et déduire de ce montant l'excès du revenu entre ses dépenses et ses recettes, soit:.....		548,340 00
		2,287,369 00

Ainsi, sans le produit des nouvelles taxes et le revenu additionnel, l'excès de la dépense sur le revenu eut été de $2,287,369.00 sous le régime conservateur contre $1,869,885.58 sous le régime libéral.

Ces chiffres démontrent, qu'à tous les points de vue, sous le gouvernement conservateur les dépenses ont été plus considérables que sous le régime libéral, mais qu'avec le produit des nouvelles taxes on a réussi à diminuer l'excès de ces dépenses comparées au revenu. Il n'y a cependant aucune parité entre les deux régimes si l'on tient compte des travaux importants et considérables qui ont été faits sous les libéraux, travaux qui ont tous été à l'avantage de la Province, tandis que les conservateurs n'en ont fait aucun comparativement.

L'excès du passif au 30 juin 1891, était de.....		$22,442,324 04
Mais pour établir la parité avec celui du 30 juin 1896, il faut déduire les items suivants:		
Subventions périmées et rayées de la dette du 30 juin 1891.....	$1,996,520 13	
Subventions périmées, que le gouvernement actuel a fait revivre par une loi en 1894:.....	509,850 49	
Montant qui figurait au passif de 1891 pour certains travaux publics, et que le gouvernement actuel a abandonnés.....	523,971 65	3,030,342 27
		$19,411,981 77
Montant du passif au 30 juin 1896...		$22,156,346 30
" " " 1891...		19,411,981 77
Différence en plus au 30 juin 1896....		$2,744,364 53

AUGMENTATION DE LA DETTE SOUS LE REGIME DU GOUVERNEMENT ACTUEL

Tableau comparatif, indiquant l'augmentation de la dette au 30 juin 1896, comparée à celle du 30 juin 1891 et au 17 décembre 1891.

L'état de la dette nette, tel que préparé par le gouvernement actuel était au 17 décembre 1891, de....		$24,288,038 20
Dans ce montant sont comprises toutes les subventions acccordées aux chemins de fer périmées, et qui peuvent le devenir.		
Pour établir la parité de camparaison entre la dette nette du 30 juin 1896 et celle du 17 décembre 1891, il faut déduire les subventions périmées, dont le montant est déduit de la dette au 30 juin 1896.....	$1,996,520 13	
Il faut ajouter à cette somme les subventions que le gouvernement actuel a fait voter à la session de 1894-95, en remplacement des subsides périmés ou autrement caducs, et dont il est responsable, au montant de.....	509,850 49	
Montant compris dans l'état de la dette pour une nouvelle prison à Montréal et autres travaux, projets abandonnés par le gouvernement actuel.....	523,971 65	
Pour avoir ajouté à la dette flottante au 17 decembre 1891, pour le montant du déficit du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892, entre les recettes et les dépenses ordinaires, et dont le gouvernement actuel est responsable.....	496,722 67	
Report :	$3,527,064 94	$24,288,038 20

Rapporté :		$3,527,064 94	$24,288,038 20
Pour avoir ajouté au passif du 17 décembre 1891, une somme de $453,500 pour les travaux du Palais de Justice à Montréal, ce qui, avec la somme de $100,000 incluse dans les estimés pour la même fin, forme $553,500 et dont $105,252,57, seule dépense autorisée avant le 21 décembre 1891, voir rapport du commissaire des Travaux Publics, de 1894, page 137, le surplus ayant été dépensé sur le contrat fait par le gouvernement actuel avec MM. St-Louis Cousineau et autres.....	$ 447,747 43		
Moins réclamation, Berger, environ.....	100,000 00	347,747 43	3,874,812 37
Le montant de la dette nette au 17 décembre 1891, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, était donc, d'après leurs propres chiffres, les statuts et les documents officiels, de.....			20,413,225 83

Quel est au 30 juin 1896, le montant de la dette nette ?	
Le montant du passif, au 30 juin 1896.....	22,156,346 30
" " au 17 décembre 1891.....	20,413,225 83
Augmentation...	$1,743,120 47
Montant du passif au 30 juin 1896.....	$22,156,346 30
" " au 30 juin 1891.....	19,411,981 77
Différence en plus au 30 juin 1896.....	$2,744,364 53

Dette nette au 30 juin 1896			$22,156,346 30
Dette nette au 30 juin 1893		$22,951,680 17	
Moins subventions périmées	$1,996,520 13		
" " que le gouvernement actuel a fait revivre par sa loi de 1894.....	509,850 49		
		2,506,370 62	
			$20,445,309 55
Augmentation du 30 juin1893 au 30 juin 1896.....			$1,711,036 75

On voit par ces chiffres, quel a été le résultat de leur politique financière et combien ils sont peu justifiables de prôner avec tant de complaisance l'excellence de leur administration, tout en ayant rien fait relativement, en travaux publics. Ils ont néanmoins réussi à augmenter le chiffre de la dette, de plusieurs millions et à engouffrer par une politique des plus imprévoyantes, une somme de $2,800,000 de revenu additionnel.

ETAT

indiquant en quoi consiste l'augmentation de la dette, depuis le 17 décembre 1891 au 30 juin 1896, et à quoi a été employé le produit des nouvelles taxes.

Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires, du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892.....		$ 496,722 67
Déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires, du 30 juin 1893 au 30 juin 1896.....		654,970 57
Subventions périmées, renouvelées par une loi en 1894		509,850 49
Dépenses ordinaires, du 30 juin 1893 au 30 juin 1896		840,203 69
Augmentation de la dette par le renouvellement de l'emprunt de 1891, $3,860,000 ou francs 20,000,000 pour lequel il a été émis en 1893, $4,106,461 de nouvelles débentures, différence en plus		246.461 00
Renouvellement de l'emprunt de 1893, $4,106,461 pour lequel il a été émis en 1895, de nouveaux titres pour un total de $5,333,066 ; différence en plus.....		1,226,605 00
Différence entre le montant des titres émis pour l'emprunts de 1894.....	$2,920,000 00	
et le produit encaissé.....	2,742,076 23	177,923 77
Total		4,162,787 19
A déduire le montant perçu par les nouvelles taxes, de 1893 à 1896.....		1,944,252 33
Balance en plus.		2,218,484 86

Il est facile de constater par les chiffres ci-dessus en quoi consiste l'augmentation de la dette, depuis le 17 décembre 1891 jusqu'au 30 uin 1896.

Ces chiffres indiquent péremptoirement combien sont fausses leur prétentions d'avoir restauré l'état financier. Cependant, par les différents états que je viens de soumettre et qui représentent clairement le résultat de leurs opérations financières de 1893 à 1896, on voit que non seulement ils n'ont pas réussi à réduire d'un seul centin la dette pré-existante à leur arrivée au pouvoir, mais qu'il l'ont considérablement augmentée, en dépit de la perception de $1,944,252 33 de nouvelles taxes, et d'un surplus du revenu normal de $891,457.40. Ces deux sommes réunies forment un total de $2,835,709.73 qui a été absorbé pour couvrir leurs déficits et une partie de leurs propres obligations, laissant en outre, une augmentation de près de $2,000,000 (chiffres ronds) à la dette, comparée à ce qu'elle était au 17 décembre 1891.

Sans les nouvelles taxes et le surcroit de revenu qui ont tout au plus servi à mettre dans l'ombre leurs extravagances et l'ineptie de leurs opérations financières, la dette eût été augmentée au delà de $4,000,000

Voilà quel est le bilan des opérations de ces messieurs qui osent bruyamment s'intituler les sauveurs de la situation financière.

A force de déclarations exagérées et d'accusations contre l'administration de leurs prédécesseurs, ils ont néanmoins réussi à tromper la Chambre et tous ceux qui ne sont pas en état de vérifier par eux-mêmes l'exactitude de leurs chiffres.

Cependant on voit des gens, et en grand nombre, qui sont intimement persuadés de la véracité des déclarations de ces messieurs et qui croient fermément au succès mirobolant de leurs opérations financières, et de leur supériorité sur leurs prédécesseurs dans l'administration des affaires de la province.

Et qu'avons-nous donc eu en échange pour les sacrifices onéreux imposés sur les contribuables? Rien que des transactions qui ont absorbé des sommes énormes, sans intérêt aucun pour la province, et qui ont tout au plus servi à couvrir les opérations dont les contribuables n'ont nullement bénéficié.

DEFICIT POUR 1897.

L'Honorable M. Taillon, à la dernière session, suivant ses estimés, donnait pour chiffre de la dépense ordinaire	
Discours budgétaire, page 16.....	3,946,834 74
Recettes ordinaires.....	4,107,699 42
Surplus.....	160,864 68

Dépenses totales à l'exclusion des subsides aux chemins de fer	4,235,159 20
Recettes	4,107,699 42
Déficit	$127,459 78

Examinons maintenant jusqu'à quel point ses prévisions d'alors vont se réaliser

Les recettes ordinaires étaient estimées à	4,107,699 42

Mais elles ne produiront certainement pas ce montant le trésorier actuel déclare dans son discours sur le budget que la taxe sur les transports de propriétés estimée à $200,000, ne rapportera pas plus que $60,000 pour l'année courante, vu l'abolition de cette taxe à cette session; différence en moins $140,000.

Il prétend que cette diminution entre le montant estimé et ce qu'il va réaliser, sera compensé par une augmentation des recettes des Terres de la Couronne, mais je suis certain que ces calculs ne sont pas fondés en fait, car l'hon. M. Taillon pour nous donner un budget équilibré en apparence, avait compté sur le maximum des recettes probables; d'ailleurs le trésorier lui-même admet qu'il y a un montant en moins que ces estimés. Il faut donc déduire du montant estimé des recettes la différence en moins du montant estimé des taxes sur le transport des propriétés 140,000 00

Estimation nette des recettes	3,967,699 42
Il porte le chiffre de la dépense à	3,946,834 74
Il faut ajouter à ce montant les estimés supplémentaires et les mandats spéciaux émanés jusqu'à cette date, soit :	225,162 64
Total de l'estimation de la dépense ordinaire	4,171,997 38
Recettes ordinaires	3,967,699 42
	204,297 96

Déficit au lieu du surplus de $160,864.68 sur lequel comptait l'hon. Trésorier dans son budget à la dernière session.

Maintenant si nous examinons l'état des dépenses totales qui devaient s'élever d'après ses estimés à,.....	$4,235,159 20
à l'exclusion des subsides aux chemins de fer, cette dépense s'élève maintenant, d'après les estimations revisées y compris les estimés supplémentaires et les mandats spéciaux, la dépense estimée est de.....	4,638,200 18
Je ne tiens aucun compte des mandats spéciaux qui peuvent être emanés d'ici à la fin de l'année.....	
Recettes.....	3,967,699 42
Déficit probable sur le total	$670,500 76
des dépenses, sans compter les subventions aux chemins de fer dont il avait évalué la dépense à pour l'année courante, la majeure partie de cette dépense va être absorbée par les subsides qu'il fait revivre par ses résolutions de chemins de fer à cette session et ceux qu'il a fait revivre par sa loi de 1894 et par ordres en conseil prolongeant les délais à certaines compagnies dont les estimés sont de fait périmés.....	706,321 30
Estimation au déficit pour l'année finissant le 30 juin 1897.	$1,376,821 06

DÉFICIT POUR L'ANNÉE 1898

Estimé des recettes et des dépenses ordinaires pour 1897-98, d'après l'état budgétaire soumis à la Chambre par le Trésorier le 9 décembre dernier.

Il porte les dépenses ordinaires à.....	4,042,900 02
mais il faut ajouter les mandats spéciaux et les estimés supplémentaires auxquels il devra avoir recours pour rencontrer des dépenses imprévues dans le cours de l'année et dont le montant s'élèvera, à en juger par les années précédentes à.....	150,000 00
Il se propose d'avancer une somme de $50,000 par année pour les écoles élémentaires.....	50,000 00
	4,242,900 02
Il faut ajouter au service d'intérêt un montant pour rencontrer l'augmentation de la dette qui va être grevée par les nouvelles dépenses de sa politique de chemins de fer etc.....	60,000 00
Total de la dépense ordinaire	4,302,900 02

Il estime les recettes à.....		4,116,199 42	
Il compte sur une recette des Terres de la Couronne de $1,067,000 mais comme la moyenne des quatre dernières années n'a pas excédé $950.000 on peut déduire de son estimation, au moins.....	100,000 00		
Il compte sur une perception de $200,000 sur les droits prélevés sur les successions, celles-ci n'ont jamais produit plus que $163'000 ; différence en moins.....	37,000 00		
Sur l'estimation des aliénés $50,000 ; elle n'ont produit en 1896 que $35,000.....	15,000 00		
Sur les écoles de réforme 25,000 elles ne rapportent que 13,000, par année.....	12,000 00	164,000 00	3,952,199 42
déficit entre les recet- et les dépenses ordinaires.....			$350,700 60
Si vous ajoutez a ce déficit les dépenses extraordinaires telles que évaluées, quoiqu'elles dépasseront certainement cette somme, si l'on en juge par les dépenses sous cette rubrique des années précédentes soit :			70,594 06
Si vous ajoutez le remboursement des dépôts de garantie que le gouvernement s'engageait à payer sur le produit des taxes.....			$ 286,693 99
Le déficit total serait donc.....			707,988 59

Rapporté ;		$ 707,988 59
Il faut ajouter à ce déficit le montant estimé des dépenses pour subsides aux chemins de fer, découlant des résolutions présentées à cette session et d'ordres en Conseil prolongeant les délais fixés par la loi à certaines compagnies dont les subventions sont périmées.....		503,240 00
Déficit total		$1,211,228 59

AUGMENTATION DE LA DEPENSE

ETAT DES DÉPENSES ORDINAIRES

Pour 1893 Dépenses ordinaires		$ 3,952,258 75
1894 " "		3,876,990 88
1895 " "		4,043,228 43
1896 " "		4,041,221 66
1897 Suivant estimation du trésorier.....		4,171,997 38
1898 Estimé des dépenses ordinaires, tel que donné par le budget.....	4,042,900 42	
Il faut ajouter à ce moment, mandats spéciaux et estimés supplémentaires.....	150,000 00	
Frais de perception sur taxes, licences etc.....	50,000 00	
	4,242,900 42	
Ajoutez au service d'intérêt un montant pour rencontrer l'augmentation de la dette qui va être grévée par les nouvelles dépenses de sa p[illegible]tique de chemins de fer.....	60,000 00	
		4,302,900 42

La moyenne de la dépense ordinaire sous le régime Mercier est de $3,721,461.10 par année, tandis que la moyenne par année sous le régime actuel est de $4,064.766.24, la différence est donc de $343,-305.14 en plus. Ainsi il est facile de constater l'augmentation et la marche ascendante de la dépense ordinaire sous le régime actuel.

Cependant en face des chiffres puisés dans les documents officiels : voir les comptes publics de 1893 à 1896, et le budget préparé par le trésorier pour les années fiscales de 1897 à 1898 le gouvernement actuel n'en continue pas moins à crier sur ce chapître contre l'extravagance de ses prédécesseurs et à chanter ses louanges au sujet de sa merveilleuse administration financière.

Il est évident qu'avec des recettes réduites, une dépense plus considérable, on ne doit s'attendre à aucun autre résultat que celui que j'ai signalé dans le tableau ci-dessus. Ce tableau quant aux chiffres, s'explique de lui-même et indique que le total des dépenses ordinaires est rendu à un chiffre qui n'a jamais été atteint par les prédécesseurs du gouvernement actuel.

Quelle conclusion faut-il tirer du budget de 1897 et 1898 ?

Il est évident que l'ère des déficits se présente plus menaçante que jamais, et, quoique le premier ministre se croit justifiable d'enlever une somme additionnelle de deux cent mille piastres environ, taxes prélevées sur les mutations de propriété, il est certain que le gouvernement est bien moins en état aujourd'hui d'enlever ces taxes qu'il ne l'était lorsqu'il les a imposées.

Jamais il ne les eût fait disparaître s'il n'eût craint aux élections générales prochaines, l'hostilité d'une importante et nombreuse classe d'électeurs sur laquelle elles pesaient lourdement.

A en juger par la situation financière actuelle et la marche ascendante des dépenses, le gouvernement actuel, s'il revient au pouvoir, sera obligé d'avoir recours à un nouveau système d'impots pour couvrir les écarts budgétaires et pour remplacer celles qu'il se propose d'enlever, et dont le poids s'est fait lourdement sentir sur les contribuables, car il ne faut pas oublier que le gouvernement, au lieu de restreindre le chiffre de la dépense à celui de la recette, se propose de diminuer ses ressources, d'augmenter ses dépenses et d'aggraver la situation par une politique qui va grossir la dette considérablement, l'obligeant à pourvoir à un chiffre d'intérêt additionnel.

On voit, par ces chiffres, quel est le résultat de leur politique financière. Tout en n'ayant rien fait, relativement, en travaux publics, et rien accordé en subventions aux compagnies de chemins de fer, le gouvernement a néanmoins réussi à absorber $1,944,000, perçues par les nouvelles taxes, et un surcroit de revenu de $891,000, soit en chiffres ronds, un montant d'au delà de $2,800,000 qui a été absorbé par une partie de leurs propres obligations et sans compter ce qui a été ajouté à la dette dont le chiffre représente un montant considérable. Voilà ce qu'ils appellent de l'économie sous leur régime.

Un gouvernement intelligent et entendu dans les finances aurait utilisé ce montant de $2,800,000 pour diminuer le passif de la province d'autant, ce qui aurait libéré le service d'intérêts d'une somme de $112,000 par année, faisant une énorme différence pour le budget.

On aurait pu alors dire que le gouvernement avait accompli une tâche qui méritait quelques éloges, mais malheureusement, par son incurie et son ineptie, ces sommes additionnelles n'ont servi qu'à couvrir une partie de ses propres extravagances.

Le gouvernement peut se vanter de sa politique d'économie, si cela lui est agréable, mais il ne persuadera personne que, grossir la dette sans résultat pratique, soit de bonne politique.

Si, par esprit d'économie, il ne s'est engagé dans aucune nouvelle entreprise, d'un autre côté, par son imprévoyante politique financière, il a fait perdre des sommes considérables.

Comme résumé, la situation financière est sérieusement aggravée au lieu d'être améliorée.

Les dépenses ordinaires suivent une marche ascendante hors de proportion avec les recettes.

L'ère des déficits nous apparait plus menaçante que jamais : la dette est augmentée et nous avons un autre emprunt en perspective que va rendre nécessaire la politique que le gouvernement actuel se propose d'inaugurer. Tel est le bilan de la situation financière.

TAXES

Les nouvelles taxes avaient-elles leur raison d'être ? Voilà la question que je me propose d'examiner.

De 1888 à 1891, sous le régime Mercier, le total des dépenses ordinaires s'est élevé à $14,885,844.40, représentant une dépense annuelle de $3,721,461.10.

Ces chiffres sont officielles et peuvent être vérifiés par les comptes publics; ils sont d'ailleurs appuyés sur un état préparé par la trésorerie et annexé au discours budgétaire de 1892.

Sous le régime Mercier, la dépense ordinaire a donc été $14,885-844,40, ou une moyenne de $3,721,461.10 par année.

On doit se rappeler que c'est ce chiffre de dépenses que nos adversaires trouvaient extravagant et ruineux pour la province. On doit constater en outre que le gouvernement actuel s'était engagé, dans l'opposition et au pouvoir, de conduire les affaires avec un montant bien moins élevé. Telles étaient leurs prétentions . Ont-ils tenu leurs promesses ? C'est ce que les chiffres suivants vont servir à démontrer.

De 1893 à 1896, le total de la dépense ordinaire est de $15,913 699.67 ou $3,978,242.91 par année, chiffre bien plus élevé que celui du régime Mercier. Il est donc évident que sous le rapport de la dépense ordinaire, ils n'ont pas tenu leurs promesses. Or si le gouvernement, qui ne parlait que d'économie et de retranchements, se fût

au moins limité à la dépense qu'il trouvait extraordinaire sous le régime Mercier, quoiqu'il se fut vanté de faire bien mieux, quel eût été le résultat? Ceci est facile à constater.

Les recettes du régime actuel, de 1893 à 1896, non compris les nouvellee taxes se sont élevées à $15,243,729.10, ce qui représente par année $3,810,932.27.

On voit immédiatement qu'avec une recette de $3,810,932.27 que cette somme eût suffi pour couvrir le montant de dépenses ordinairees de $3,721,461.10, chiffre de la dépense annuelle sous le régime Mercier pendant ses quatre années. Ainsi le gouvernement, aurait, avec ses ressources ordinaires, pu couvrir ce montant et avoir eu en outre un surplus de $89,471.17.

Tel aurait été le résultat des opérations financières du gouvernement s'il eût fidèlement rempli la tâche qu'il s'était imposée.

Il aurait pu, dans ce cas, avec un semblant de raison, dire que s'il n'avait pas fait mieux que le gouvernement Mercier, au moins il n'avait pas fait pire. Mais que dire d'un gouvernement qui, après avoir réussi à discréditer l'administration de ses prédécesseurs, sous le chapitre de cette même dépense, accuse aujourd'hui une augmentation énorme sur l'administration de ceux dont il avait condamné la politique. Par les chiffres que je viens de soumettre, il est incontestable que les opérations financières sous le régime actuel n'ont pas été dirigées avec la prudence et l'économie voulues. Autrement, les taxes n'auraient pas été nécessaires.

Pour prouver que les nouvelles taxes n'étaient pas nécessaires, du moins pour la majeure partie, on n'a qu'à prendre le montant total de leurs dépenses ordinaires de 1893 à 1896 et les mettre en regard de leurs recettes ordinaires. A l'exclusion des nouvelles taxes, on arrive au résultat suivant :

De 1893 à 1896, total des dépenses ordinaires.....	$15,913,699 67
De 1893 à 1896, total des recettes ordinaires sans inclure les nouvelles taxes.....	15,248,729 10
Déficit entre les recettes et les dépenses	$664,970 57

Pour équilibrer leur budjet, ils n'avaient donc besoin que de $664,970.57, ou une moyenne par année de $167,492.64, et non pas $500,000 par année.

Une preuve de l'inutilité de ces taxes et de l'absurdité de leurs opérations financières, c'est que, malgré l'augmentation considérable dans les dépenses contrôlables, de 1893 à 1896, et une augmentation de la dette, le gouvernement enlevait du cahier des taxes l'année dernière : les taxes directes contre certaines personnes et celles des manufactures et du commerce, dont le produit a donné de 1893 à 1896, un montant de $519,227-10, et on se propose pendant cette session, de faire disparaître

celles se rapportant au transport des immeubles, dont le montant pour la même période a été de 908,987,35. Ces deux sommes réunies s'élèvent à la somme de $1,428,214.45, ce qui représente les trois quarts du revenu prélevé sous ce chapître,ou une diminution de 357,053.61, sur $487,813.08, qui est le monta annuel perçu de 1893 à 1896.

En outre de l'augmentation de la dépense annuelle pour les services publics et de la dette, le gouvernement inaugure une politique qui va énormement grossir le chapitre de nos obligations et conséquemment affecter en plus le service des intérêts. Or il est évident que dans les conditions actuelles, si le gouvernement se trouve en état de pouvoir se dessaisir d'un revenu annuel de $357,000.00, tout en s'engageant dans une voie qui va nécessiter une dépense, ces taxes n'étaient pas nécessaires.

En conclusion, si aujourd'hui, avec une dette consolidée au 30 juin 1896 de $31,210,000 comparée à 25 millions au 17 décembre 1891, le gouvernement peut se passer de $350,000 par année, et cela en face d'une dépense pour les services contrôlables considérablement augmentée, et avec un moindre revenu, il peut aujourd'hui remettre ces taxes, n'est-ce pas là une preuve indiscutable qu'elles n'auraient jamais dû être imposées ?

En dernier lieu, la preuve la plus concluante, c'est que ces taxes, comme je l'ai démontré ailleurs, n'ont pas été employées pour les fins pour lesquelles elles étaient destinées, mais elles n'ont servi qu'à couvrir une partie des dépenses du gouvernement actuel et à équilibrer leurs déficits entre les recettes et les dépenses ordinaires.

Le gouvernement a donc agi avec imprudence et ineptie dans ses opérations financières ; ceci est facile à démontrer. En hommes prudents, avant d'imposer des taxes onéreuses, n'était-il pas de leur devoir, suivant leurs promesses, d'inaugurer une politique d'économie et de retranchements réels dans la dépense, afin d'effectuer un équilibre en rapport avec les recettes normales.

Si, après une étude sérieuse de la situation, et après avoir épuisé toutes les réductions possibles sur la dépense, les ressources étaient insuffisantes, ils auraient pu, dans ce cas, augmenter proportionnellement le revenu au besoin réel de la situation.

Il ressort de la politique financière du gouvernement deux choses : ces taxes étaient nécessaires pour les fins requises ou elles ne l'étaient pas ; or il est évident qu'elles ne l'étaient pas puisqu'elles ont été employées, non à diminuer la dette du gouvernement Mercier, mais à couvrir leurs propres dépenses. Ils ont donc fait preuve d'une grande incapacité en imposant un

non-
com-
pré-
une
te

pour
gure
nos
es in-
s, si
d'un
voie
aires.
ée au
écem-
année,
con-
peu
ind

ne ces
loyées
elles
verne-
et les

neptie
émon-
euses,
augu-
ns la
recet-

avoir
s res-
, aug-
de la

ment
uises
taient
te du
enses.
nt un

lourd fardeau sur le peuple avant de s'être rendu compte qu'une telle politique était la seule possible dans les circonstances ; mais s'il a agi avec connaissance de cause il a trompé le pays dans le but de se maintenir au pouvoir, en dépréciant outre mesure l'état des finances de la province et en inaugurant tout un système d'impôts nullement en rapport avec les exigences du moment. Je crois avoir démontré clairement que le gouvernement n'avait pas besoin de taxes pour rétablir l'équilibre s'il eût déployé un peu plus d'intelligence dans ses opérations financières, et s'il eut un peu plus pratiqué l'économie.

Les calculs que j'ai soumis, indiquent en outre, avec toute l'évidence possible, que la situation n'était pas telle qu'on l'avait représeutée et que les accusations contre notre administration était erronées et fallacieuses, puisque le produit de ces nouvelles taxes n'a pas été employé pour les fins pour lesquelles elles ont été imposées, D'ailleurs, ces taxes n'ont servi qu'à faire face aux dépenses encourues par leur propre administration, si non, la dette aurait dû être diminuée au lieu d'être augmentée.

CONCLUSION

Il ressort des états et des chiffres que je viens de soumettre, que le gouvernement ne mérite pas les éloges qu'il s'adresse avec tant de complaisance et qu'il se fait décerner si prodiguement au sujet de l'excellence de son administration financière. Toutes ces appréciations surannées que lui offre une presse officieuse, ne sont destinées tout au plus qu'à cacher l'ineptie et l'incurie de ses opérations

Si l'on consulte sous leur vrai jour leurs propres calculs présentés,il est vrai,sous les couleursles plus attrayantes et avec toute l'ostentation possible, il est facile de constater l'inhabileté et l'imprévoyance avec lesquelles les affaires financières de la province ont été dirigées.

Je crois avoir démontré clairement combien est peu fondé leur prétendu équilibre, en face de l'état financier qu'il nous a soumis.

En effet, au lieu d'avoir amélioré la position et rétabli l'équilibre comme il le prétend, il a, au contraire, aggravé la situation par sa malheureuse administration et par une politique nullement en rapport avec les lois qui devaient être suivies dans les circonstances.

Nous sommes en présence d'un état de choses qui est bien de nature à nous alarmer, à en juger par l'exposé budgétaire qui nous est soumis.

Nous constatons en effet que l'ère des déficits considérables est enfin arrivée et que nous sommes en face d'une politique dont les suites ne peuvent que nous plonger dans une voie dangereuse, et entraîner une dépense nullement en rapport avec nos ressources, avec en outre la perspective à courte échéance d'avoir recours à de nouveaux emprunts pour couvrir les obligations qui vont découler de sa nouvelle politique. Le tableau suivant indique quelle en sera la conséquence.

En outre d'une dette consolidée de $32,281,949.34, voici quel est l'état approximatif de la situation financière de la Province au 20 Nov 1896, en tenant compte des obligations découlant de la politique du gouvernement par ses résolutions de chemins de fer et par d'autres engagements qui vont entraîner un surcroît de dépenses.

Passif approximatif) le 20 Nov. 1896		
Dépots en fidei-commis.....		272,724 04
" de garantie au 30 juin 1896....	723,051 39	
Moins remboursé au 20 Nov. 1896.....	14,537 77	708,513 62
Subsides aux chemins de fer au 30 juin 1896.....	812,358 14	
Moins payé au 20 Nov. 1896.....	63,883 56	748,4. 58
Perte sur le dépot de la Banque d'Echange.....		25,218 76
Le montant total des subventions en terres non périmées, suivant l'état du Trésorier, page 30 de son discours budgétaire, s'élève à la somme de..	3,238,013 95	
Balance convertible.....	57,750 00	
	$3,295,763 95	
Le gouvernement se propose d'effectuer un règlement avec les compagnies intéressées à 17½ dans la piastre....	1,647,881 97	1,647,881 98
Par ces résolutions de chemins de fer le gouvernement fait revivre des subventions dont le montant au plus bas chiffre ne sera pas moins de...		500,000 00
Déficit probable pour 1897 sans compter les dépots de garantie et les subventions aux chemins de fer.....		393,978 30
" " " pour 1898		421,294 60
Total du passif approximatif.....		$4,718,085 88
Moins argent en caisse au 20 novembre 1896.....	1,406,059 98	
Déduire mandats non payés.....	53,550 68	1,352,509 30
		$3,365,576 58

Pour couvrir ce montant, il faudra avoir recours dans un avenir plus ou moins rapproché à un nouvel emprunt de $3,000,000 à $3,500,000 ce qui aura pour effet de grever le budget d'une somme annuelle de $120,000 pour service d'intérêt et une augmentation de la dette de $3,000,000 à $3,500,000.

On voit par ce tableau, dont les chiffres sont plutôt en moins qu'en plus, quel va être le résultat de la politique dans laquelle le gouvernement s'est engagé pendant cette session, politique, qui est en contradiction avec celle du Trésorier en 1892 qui déclarait " qu'il ne fallait plus se lancer dans aucune nouvelle entreprise, à moins de pouvoir y faire face avec nos propres ressources." Cette politique est encore en contradiction avec les déclarations du premier ministre exprimées dans son discours budgétaire, à la session de 1895, page 31, voici ce qu'il disait :

" Que faudra-t-il en outre pour avoir un budget en équilibre ?

" Il faudra :

" Ne pas entreprendre sans nécessité urgente de travaux publics " dont le cout ne pourrait être payé par le revenu ordinaire ; ne pas " accorder de nouvelles subventions aux entreprises de chemins de fer, " ne pas faire revivre des subventions devenues caduques, et refuser " autant que l'intérêt public, bien entendu, peut le permettre, de trans- " porter d'une entreprise à une autre les subventions déjà votées."

" La politique que le gouvernement se voit forcé de suivre ne si- " gnifie pas seulement qu'il devra éviter d'augmenter la dette publique " et la réduire chaque fois que l'occasion s'en présentera, mais elle si- " gnifie de plus qu'il faudra continuer à pratiquer partout la plus stricte " économie."

" En 1892 et dans les années qui ont suivi, nous avons fait des " retranchements d'après certaines règles que nous avions adoptées " pour notre gouverne. Aussitôt après on est venu nous demander de " réinscrire dans le budget des octrois supprimés. Nous ne le pouvons " pas, nous ne pouvons davantage inscrire, des octrois similaires à ceux " que nous avons supprimés.

" S'il se produit des vacances dans le service publique, nous ne les " remplirons que lorsque cela sera nécessaire."

" Pour combattre cette politique, il faudrait être en position de " dire que le peuple consentirait à être taxé dans le but d'aider à des " entreprises ou de faire des dépenses qui ne sont pas d'absolue néces- " sité. Or qui oserait tenir ce langage ?"

Nonobstant cette déclaration du premier ministre et celle du Trésorier en 1892, le gouvernement s'engage dans une politique extravagante sans d'autres moyens que le recours à de nouveaux emprunts qui vont obérer notre budget et augmenter la dette public d'un montant considérable.

Le gouvernement se lance dans une voie qui va aggrave d'une manière alarmante la position financière et entraîner la Province dans des embarras pécuniaires dont elle ne pourra se libèrer qu'en ayant recours à de nouveaux impôts qni pèseront sérieusement sur les contribuables.

Il y a quelques mois à peine, le gouvernement était en faveur d'une politique de retranchements et d'économie, aujourd'-

hui, l'administration actuelle a tout changé ; on est maintenant en faveur d'une politique qu'elle appelle progressive, mais qui est en réalité extravagante et inopportune, vu les moyens à sa disposition et contradictoire avec celle que l'on prônait en 1895, mais les députés ministériels votent tout sans rien dire ils n'ont pas l'air de se douter qu'ils se contredisent du jour au lendemain.

On ne saurait croire sans en être témoins, combien ces honorables messieurs se modifient et présentent des états d'âme différent, suivant qu'ils passent d'un rôle à l'autre. Nous ne nous en plaindrions pas tant le spectacle de ces métamorphoses est piquant, mais dans ce moment l'intérêt majeur nous force de protester contre une politique qui entraîne la province dans une voie périlleuse.

Pour capter le vote des électeurs en 1891 et 1892, ils s'engageaient d'administrer les affaires avec économie, promettaient de diminuer les dépenses et de n'avoir plus recours à de nouveaux emprunts ; en 1896 ils sont maintenant en faveur d'une politique extravagante nullement en rapport avec la situation financière.

En 1892 il s'agissait de tuer le gouvernement Mercier, en 1896, on veut à tout prix se maintenir au pouvoir et on n'hésite pas pour atteindre ce but de s'engager dans une politique ruineuse afin d'obtenir les influences nécessaires pour cette fin.

En resumé, je crois avoir établi d'une manière incontestable qu'en premier lieu, le gouvernement, dans le but de conserver un pouvoir acquis dans les conditions que l'on connaît, mais qu'il n'est pas nécessaire de qualifier dans le moment, a trompé la Chambre et le pays sur la vraie situation financière du 17 Déc. 1891 ; que pour arriver à ces fins, il s'est servi d'états erronés sur la nature et l'étendue des obligations du régime Mercier, que sa tactique, depuis qu'il est au pouvoir, comme je l'ai prouvé au cours de mes remarques, a été de discréditer par un système de dénigrement savamment agencé et par de fallacieuses représentations les opérations financières de ses adversaires et cela dans le but unique de détruire le caractère politique d'une administration dont il avait illégalement usurpé le pouvoir.

Ce gouvernement mérite donc la plus sévère censure pour n'avoir pas hésité, pour des fins d'intérêt personnel, d'affecter sérieusement le crédit de la Province, en présentant à la Chambre et au pays des états grossièrement exagérés sur la nature et l'étendue des obligations découlant de la politique de leurs prédécesseurs, d'avoir déloyalement mis tout en œuvre pour ruiner le caractère public de ses adversaires sur une politique qu'il avait lui-même appuyé pour la majeure partie par son vote, mais qu'il n'a pas eu la franchise d'admettre une fois au pouvoir.

En second lieu, j'ai aussi démontré clairement, par des chiffres authentiques, que le gouvernement n'a pas accompli la mission qui lui avait été confiée, car, comme je l'ai prouvé avec des états dont les données sont officielles, il n'a rempli aucun des engagements qu'il avait solennellement pris devant les électeurs et au moyen desquels il avait réussi à capter leur confiance. Ainsi au lieu de mériter l'approbation de la Chambre sur son administration financière qui a été une des plus ineptes que nous ayons eues et qui est entachée de la plus grande incurie possible, il doit au contraire être condamné pour ne pas avoir adhéré à son programme, qui était celui, d'équilibrer le budget, de diminuer les dépenses et la dette, de faire cesser les déficits, de ne plus avoir recours à de nouveaux emprunts, de ne plus s'engager dans de nouvelles obligations sans être en état de les solder avec le produit de ses revenus.

Or, il a donc failli à sa mission en suivant une politique tout opposée à celle par laquelle il se trouvait lié, car il a augmenté les dépenses, grevé sérieusement la dette, a eu recours à de nouveaux emprunts, imposé des taxes onéreuses et vexatoires sous le prétexte qu'elles étaient nécessaires pour réparer les prétendues extravagances du régime Mercier, tandis qu'elles n'ont servi qu'à couvrir en partie leurs propres extravagances, a fait perdre à la Province des centaines de mille piastres par ses malheureux emprunts.

En dernier lieu, il mérite la plus sévère réprobation, pour avoir pendant cette session, inauguré une politique qui est en contradiction avec ses prétendues promesses d'économie et de retranchements, politique, qui va nous entraîner dans une ère de déficits et de dépenses et qui aura pour conséquence inévitable de grever sérieusement le budjet, de rendre nécessaire l'imposition de taxes onéreuses et de forcer la Province d'avoir recours à un nouvel emprunt de plusieurs millions pour solder les obligations découlant de cette politique.

Enfin, j'accuse le gouvernement de n'avoir fait que du charlatanisme depuis qu'il a la direction des affaires, car son unique pensée n'a été que de dénigrer ses adversaires et de faire valoir chez lui des mérites que les faits ne justifient pas.

En effet, depuis qu'il est au pouvoir, ce gouvernement nous donne le triste exemple d'être suivant ses besoins pessimiste, équilibriste, optimiste ou opportuniste.

Tel est le bilan caractéristique de ce gouvernement qui a la prétention d'avoir tout régénéré par la sagesse et la prudence de sa politique. Mais malheureusement pour lui, ses œuvres sont là pour nous indiquer combien sont peu fondées ses pompeuses déclarations qu'il étale avec tant de complaisance aux yeux de la Chambre et du pays, et combien peut-il mérité les louanges qu'il se fait décerner avec tant d'éclat par une presse intéressée.

15304

Imp. La Semaine Commerciale.